



RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente intérimaire du conseil	2
Message du président et chef de la direction	4
Survol	7
Répercussions de la pandémie de COVID-19	8
Bénéfices d'OLG pour la Province de l'Ontario	9
Principales données financières	10
Marché du jeu de l'Ontario	11
Exécution du mandat d'OLG	13
Plan 2020-2021 d'OLG	14
Priorités intérimaires d'OLG	15
Régie	19
Conseil d'administration	20
Comité exécutif	24
Rapport de gestion	25
Responsabilité de la direction pour le rapport annuel	55
Rapports des auditeurs indépendants	56
États financiers consolidés	60
Notes afférentes aux états financiers consolidés	64

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE INTÉRIMAIRE DU CONSEIL

Le conseil d'administration est fier de constater que la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG ») continue d'offrir un excellent divertissement par la loterie et le jeu, d'une manière socialement responsable, tout en contribuant aux collectivités et à la population de l'Ontario. Cela est d'autant plus important au moment où la Province de l'Ontario continue de subir les répercussions de la pandémie de COVID-19 et d'appuyer la reprise économique de l'Ontario.

En octobre 2020, le conseil a eu le plaisir d'accueillir le nouveau président et chef de la direction d'OLG, Duncan Hannay, après une vaste campagne de recrutement au Canada. M. Hannay se joint à OLG avec une expérience avérée dans la croissance du secteur privé et la transformation opérationnelle, ce qui sera très utile à la Société en cette période de changement sans précédent remplie de possibilités.

Le conseil rend hommage au président et chef de la direction sortant, Stephen Rigby, qui a mis à exécution le plan d'intervention en cas de pandémie d'OLG durant de nombreux mois de perturbation des activités et qui, avant cela, a obtenu de solides résultats opérationnels pendant plus de cinq ans, tout en modernisant le jeu en établissement.

Sous la direction de M. Hannay, OLG adopte maintenant une nouvelle stratégie pour stimuler le prochain horizon de croissance en tirant profit de ses actifs principaux, de ses partenariats clés et de ses nouvelles occasions d'affaires. Le plan permettra à OLG d'investir stratégiquement dans le développement numérique, d'accroître le rendement en matière de loterie et de s'assurer que le secteur du jeu en établissement se redresse et continue d'investir dans la création d'emplois dans les collectivités de l'Ontario, tout en profitant pleinement de sa vaste clientèle et de sa présence inégalée en ce qui a trait aux points de vente de jeux de loterie, au jeu de bienfaisance et aux offres regroupées sous le même toit que les courses de chevaux.

L'équipe de la haute direction se prépare activement à rouvrir les casinos en toute sécurité par l'entremise des partenaires du jeu en établissement de la Société, ce qui aidera à renforcer les collectivités d'accueil grâce à la reprise des paiements. Par le biais des centres de jeu de bienfaisance, OLG appuie aussi les organismes de bienfaisance de l'Ontario et les bonnes causes qu'ils financent localement. Jusqu'à maintenant, ses partenariats en matière de jeu de bienfaisance ont fourni plus de 310 millions de dollars pour aider 2 200 organismes de bienfaisance.

Le conseil a également été ravi de voir qu'OLG contribue aux intérêts provinciaux en faisant prospérer des entreprises locales grâce à la remise de tous les profits de son nouveau jeu INSTANT PLINKO® à 5 \$ aux détaillants de loterie pendant les trois premiers mois suivant l'ouverture des ventes. Le conseil approuve l'évolution culturelle d'OLG vers une plus grande innovation, à mesure que l'équipe continue d'explorer des occasions uniques pour appuyer les précieux partenaires de la Société.

OLG joue aussi un rôle important en partageant ses recettes avec un éventail de partenaires en harmonie avec l'intérêt public général. Tout au long de la pandémie, OLG a continué de faire des paiements aux partenaires, notamment pour appuyer le secteur des courses de chevaux de l'Ontario et les emplois locaux qu'il crée, de même qu'aux 132 Premières Nations de l'Ontario par le biais de l'Ontario First Nations Limited Partnership (« OFNLP »), qui finance la santé, l'éducation, l'économie, les communautés et le développement culturel.

En tant que conseil, nous appuyons les investissements continus d'OLG en matière de responsabilité sociale, notamment dans son programme primé et reconnu mondialement, *Jouez sensé*. OLG continuera d'être le chef de file du secteur grâce à son soutien en matière de santé des joueurs et à ses mesures de réduction des dommages sociaux. Nous appuyons aussi l'engagement de la Société à intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans sa nouvelle orientation, ce qui renforce la justice et l'équité en tant que pilier de la réussite.

Pendant qu'OLG met en œuvre sa nouvelle stratégie, elle continuera de gérer étroitement ses coûts par le biais d'une bonne gouvernance et de l'optimisation des ressources. Le conseil s'est réjoui de constater que des économies de coûts ont été réalisées à l'exercice 2020-2021 grâce à des gains d'efficacité et des reports de dépenses.

Malgré tout, nous n'avons jamais perdu de vue notre priorité absolue — la santé et la sécurité de nos employés et de nos précieux clients. Au nom de l'ensemble du conseil, je tiens à remercier tous les employés d'OLG pour leur persévérance en ces temps difficiles. Dans les circonstances du dernier exercice, ce qu'OLG a réussi à réaliser en tant qu'organisation témoigne de votre force et de votre résilience. Nous sommes reconnaissants de votre dévouement et de votre engagement — ainsi que de l'énorme contribution que vous apportez à OLG et à l'ensemble de l'Ontario.

A handwritten signature in dark ink, reading "Gail Beggs". The script is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Gail Beggs
Présidente intérimaire du conseil d'administration

N.B. Le 29 avril 2021, Gail Beggs a été nommée vice-présidente du conseil d'administration d'OLG et a accepté le rôle de présidente intérimaire du conseil.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Pour OLG, l'exercice terminé le 31 mars 2021 n'a été comme aucun autre. Durant une période sans précédent pour notre organisation, nous avons collectivement relevé les défis continus liés à la pandémie de COVID-19, tout en offrant une rentabilité continue pour la Province de l'Ontario.

Depuis mon entrée en fonction au sein d'OLG en octobre 2020, je constate la détermination incroyable de l'équipe qui, dans des circonstances exceptionnelles, s'efforce de créer de la valeur pour la Province. Je tiens à remercier tous les employés d'OLG pour leur courage et leur professionnalisme face aux défis sans précédent auxquels ils ont été confrontés durant l'exercice. En étroite collaboration avec le conseil d'administration et la haute direction, nous avons tenu compte de la santé et de la sécurité des employés, des clients et de nos précieux partenaires dans chaque décision opérationnelle que nous avons prise.

Pendant le premier exercice complet dans des conditions pandémiques, la Société a réalisé un certain nombre de jalons importants et a clos l'exercice en affichant un profit net revenant à la Province de 359 millions de dollars. Ce montant comprend les bons résultats dans le secteur de la loterie grâce aux lancements réussis de deux nouveaux produits de loterie novateurs aux points de vente et les résultats sans précédent de notre nouvelle plateforme numérique.

En octobre 2020, OLG a lancé un site Web remanié et grandement amélioré, OLG.ca (auparavant PlayOLG), qui est maintenant pris en charge par une plateforme d'arrière-plan dynamique afin de créer des expériences de jeu personnalisées pour les joueurs. Grâce à des outils de marketing et d'analytique de pointe, OLG pourra adapter le contenu et les promotions personnalisés en fonction des préférences des joueurs. Le nouveau site OLG.ca a une image actualisée et est tout à fait réactif, ce qui permet d'avoir la même expérience de jeu sur un téléphone intelligent, une tablette, un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau. En outre, pour la première fois en Ontario, des produits de loterie peuvent être achetés sur un appareil mobile. À l'exercice 2020-2021, les recettes tirées du jeu numérique d'OLG ont grimpé de 156 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

En octobre 2020, la Société a aussi lancé LIGHTNING LOTTO, un nouveau jeu dont le gros lot commence à 125 000 \$ et augmente jusqu'à ce qu'il soit gagné. C'est le premier jeu de loterie à tirages au Canada où les joueurs n'ont pas à attendre pour savoir s'ils ont gagné un gros lot, puisque le tirage a lieu avant l'ouverture des ventes, ce qui permet de connaître immédiatement les résultats du jeu au point de vente.

En janvier 2021, en collaboration avec ses précieux détaillants partenaires, OLG a connu le lancement d'un produit INSTANT le plus réussi de son histoire : les billets INSTANT PLINKO® à 5 \$. Ce tout nouveau jeu INSTANT donne aux clients la chance de gagner des lots en espèces, et les gagnants d'un gros lot sont invités au Centre des prix OLG pour faire tomber un disque sur un véritable tableau PLINKO.

Le lancement du jeu INSTANT PLINKO® s'est traduit par des ventes record, ce qui a été rendu possible grâce à une initiative spéciale visant à appuyer les entreprises locales qui a remis tous les profits du jeu aux détaillants pendant trois mois. C'est la façon d'OLG de remercier ses 5 000 détaillants propriétaires dans la province qui offrent un service exceptionnel à ses clients en cette période sans précédent. OLG appuie les entreprises ontariennes de bien des manières, et cette nouvelle initiative la rend fière de contribuer à la reprise économique dans les collectivités desservies par ses précieux détaillants partenaires.

OLG s'appuie sur son réseau de détaillants pour présenter et promouvoir ses produits en magasin, ce qui contribue à générer des produits d'exploitation qui profitent à la Société, à la Province et à la population de l'Ontario. À l'exercice 2020-2021, OLG a terminé l'actualisation de son réseau de terminaux de loterie, plus de 10 000 nouveaux terminaux ayant été installés chez les détaillants. Les nouveaux terminaux lui permettent d'ajouter plus de produits et d'améliorer l'expérience des clients, tout en offrant des fonctions rehaussées aux détaillants.

En ce qui concerne le jeu en établissement et le jeu de bienfaisance, la fermeture, durant tout l'exercice 2020-2021, des casinos et des centres de jeu de bienfaisance à cause de la pandémie a eu des incidences majeures sur ces secteurs d'activité.

OLG continue de travailler avec ses partenaires du jeu en établissement afin de s'assurer que les casinos et les centres de jeu de bienfaisance sont prêts pour la réouverture complète de l'économie, de sorte que les fournisseurs de services puissent reprendre leurs activités de développement en vue de créer des emplois et une croissance financière à long terme dans les collectivités de l'ensemble de la province. De plus, la Société continue d'appuyer le secteur des courses de chevaux en Ontario par l'entremise de l'entente de financement à long terme.

Ses activités étant en évolution, la responsabilité sociale et le jeu responsable demeureront des valeurs fondamentales d'OLG et des éléments essentiels à sa réussite future. La Société continuera de faire progresser son programme *Jouez sensé*, à l'avant-garde du secteur. Ce programme aide les clients à faire des choix éclairés et à vivre une expérience de jeu positive tout en aidant les adultes ontariens qui sont aux prises avec un problème de jeu.

Dans l'avenir, OLG a l'intention d'accroître les recettes et la rentabilité dans de nouveaux canaux et grâce à de nouveaux produits, tout en procurant une valeur exceptionnelle à ses partenaires commerciaux, aux collectivités et à tous les Ontariens. Au début de l'exercice 2021-2022, la Société a lancé un nouveau plan stratégique intégré appelé « ON joue ».

Grâce à l'appui de son conseil d'administration, l'équipe de direction d'OLG a entamé l'élaboration du plan « ON joue » immédiatement après mon entrée en fonction au sein de la Société. Il s'agit d'un plan ambitieux qui arrive à un moment où OLG fait face à une concurrence accrue, à l'évolution des besoins des clients et à des changements importants sur le marché du jeu. Par le biais du plan « ON joue », la Société contribuera à bâtir un meilleur Ontario en offrant une excellente expérience de divertissement à ses clients. Pour y parvenir, elle placera le client au centre de tout ce qu'elle fait et offrira constamment les meilleurs produits et la meilleure expérience dans un plus grand nombre de points de contact et de canaux.

La nouvelle orientation stratégique de la Société s'appuiera sur la valeur de la marque OLG et sur sa présence dans le secteur du jeu dans la province, accroissant ainsi l'ampleur de ses partenariats afin de dégager encore plus de valeur en ce qui a trait au jeu en établissement, à la loterie et à notre écosystème grandissant du jeu numérique.

Je suis fier de notre organisation pour les défis qu'elle a surmontés et pour les résultats que nous avons obtenus cette année. Même s'il y a beaucoup de travail à faire, je me réjouis de diriger OLG et j'envisage l'avenir avec optimisme pendant que nous continuons d'établir un secteur vigoureux du divertissement par le jeu. Grâce au dévouement de ses employés, la Société fera vivre des expériences de divertissement incroyables à ses clients, tout en ayant des retombées positives sur les collectivités de sa grande province.

ON joue!

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Duncan Hannay
Président et chef de la direction

SURVOL

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») vise à contribuer à améliorer l'Ontario en faisant vivre d'excellentes expériences de divertissement à ses clients. Elle offre du divertissement par le jeu d'une manière socialement responsable qui optimise les retombées économiques pour la population de l'Ontario, les secteurs économiques connexes et les collectivités d'accueil.

OLG exploite et gère le jeu en établissement, le jeu numérique (OLG.ca, auparavant PlayOLG), le jeu de bienfaisance et la vente de jeux de loterie nationaux, régionaux, Sports et INSTANT en Ontario. Elle contribue aussi au secteur des courses de chevaux de la province.

Au 31 mars 2021, les activités d'OLG étaient réparties dans quatre secteurs d'activité.

Loterie – OLG exploite 19 jeux Sports et de loterie sur terminal et offre 95 produits de loterie INSTANT par l'entremise d'environ 9 800 détaillants indépendants dans la province.

Jeu en établissement – OLG est responsable de l'exploitation et de la gestion du jeu dans 27 établissements de jeu.

Jeu numérique – OLG exploite et gère le fonctionnement d'OLG.ca, son site Web de jeu en ligne. Le site propose des jeux de machine à sous et des jeux sur table, ainsi que la vente de jeux de Loto sélectionnés (LOTTO MAX, LOTTO 6/49, DAILY GRAND, ONTARIO 49, DAILY KENO et ENCORE).

Jeu de bienfaisance – OLG est responsable de l'exploitation et de la gestion de 37 centres de jeu de bienfaisance exploités par des fournisseurs de services en Ontario. En plus du jeu sur papier traditionnel, ces établissements offrent différents jeux de bingo et de billets à languettes sous forme électronique.

RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Au cours de l'exercice 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a posé de nouveaux défis à OLG.

Toutefois, durant la pandémie, la principale priorité d'OLG a été la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients et de ses précieux partenaires — et elle a constamment suivi les conseils des responsables de la santé publique et l'ensemble des protocoles provinciaux.

Les établissements de jeu traditionnel et les centres de jeu de bienfaisance de la province ont été fermés pendant la majeure partie de l'exercice — des réouvertures par intermittence à des taux d'occupation réduits ayant eu lieu à l'été et à l'automne 2020 jusqu'à la fin de l'exercice.

Le secteur de la loterie a été touché lorsque, à la mi-avril 2020, plus de 2 000 détaillants ont cessé de vendre des billets de loterie. Cependant, en septembre 2020, la plupart des détaillants avaient repris la vente de billets.

En dépit des défis auxquels elle a été confrontée en 2020-2021, OLG a continué de stimuler les résultats des secteurs de la loterie et du jeu numérique. Elle a atteint ses cibles financières pré-pandémie en ce qui a trait à la loterie, malgré des restrictions d'exploitation et une baisse des ventes au détail au cours du premier semestre de l'exercice. En outre, les produits tirés du jeu numérique et la clientèle d'OLG ont plus que doublé par rapport à leur niveau pré-pandémie de COVID-19, établissant ainsi une base solide pour l'avenir.

Le présent rapport expose les mesures qu'OLG a prises pour atténuer les effets de la pandémie et leurs incidences sur les activités.

BÉNÉFICES D'OLG POUR LA PROVINCE DE L'ONTARIO¹

Depuis 1975, OLG a généré environ 55 milliards de dollars pour la population et la Province de l'Ontario, ce qui a contribué au soutien des priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention et le traitement du jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux, entre autres initiatives. De plus, les recettes tirées de la loterie et du jeu profitent à plusieurs bénéficiaires directs, notamment les municipalités d'accueil, les Premières Nations de l'Ontario, les détaillants de loterie et le secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

Les activités d'OLG contribuent de bien des façons à l'économie, dont certaines sont soulignées ci-dessous.

- À la clôture de l'exercice, OLG avait dégagé un profit net revenant à la Province (« PNRP »)² de **359 millions de dollars**.
- Voici quelques contributions qu'OLG a faites :
 - **2,5 milliards de dollars** en lots de jeux de loterie remis à ses précieux clients;
 - **331 millions de dollars** en commissions versées aux détaillants de loterie de l'Ontario;
 - **149 millions de dollars** en paiements aux Premières Nations de l'Ontario conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu (*l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière*);
 - **118 millions de dollars** en financement direct au secteur des courses de chevaux de l'Ontario par le biais de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé;
 - **38 millions de dollars** en paiements aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent les établissements de jeu traditionnel et les centres de jeu de bienfaisance.
- Les investissements d'OLG dans ses programmes de responsabilité sociale qui soutiennent le jeu responsable et les organismes de bienfaisance sont notamment les suivants :
 - **5 millions de dollars** en versements d'OLG pour son programme de jeu responsable, y compris les Centres *Jouez sensé*, l'éducation et la technologie, l'administration de programmes, la formation des employés et l'autoexclusion, notamment des coûts d'immobilisations pour des systèmes de reconnaissance faciale;
 - **23 millions de dollars** en recettes tirées du jeu de bienfaisance distribuées aux organismes de bienfaisance locaux participants;
 - **1 million de dollars** en commandites, notamment de festivals et d'événements.

Les municipalités d'accueil profitent aussi des revenus d'impôt foncier, de revenus en frais d'aménagement et autres paiements et de la création d'emplois. En outre, les entreprises ontariennes profitent des achats de biens et de services qu'effectuent OLG et ses fournisseurs de services des secteurs du jeu en établissement et du jeu de bienfaisance.

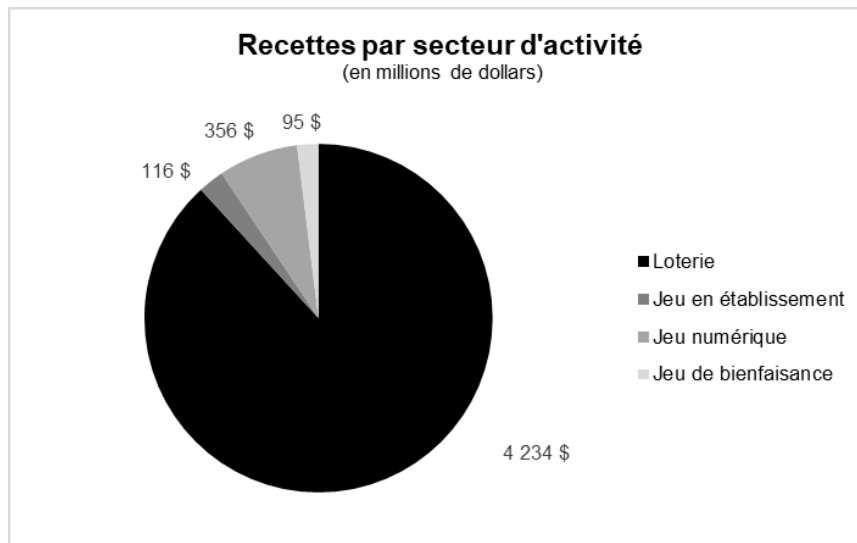
¹Exercice clos le 31 mars 2021 (du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021)

²Le profit net revenant à la Province est fondé sur la comptabilité d'exercice en réintégrant la cotisation sur les gains dans le bénéfice net. Étant donné les répercussions que la COVID-19 a eu sur la Société, OLG n'a versé aucun dividende à la Province de l'Ontario durant l'exercice 2020-2021.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES¹

À l'exercice 2020-2021, les secteurs de la loterie, du jeu en établissement, du jeu numérique et du jeu de bienfaisance d'OLG ont généré collectivement des recettes totales de 4,8 milliards de dollars. En comparaison de l'exercice précédent, les recettes totales ont diminué de 3,5 milliards de dollars, ou 42 pour cent, principalement en raison de la fermeture des établissements de jeu traditionnel et des centres de jeu de bienfaisance durant l'exercice à cause de la pandémie de COVID-19. En dépit des défis qu'ont posé les restrictions d'exploitation et la réduction des ventes au détail au premier semestre de l'exercice, le secteur de la loterie a enregistré des recettes record, dépassant de 156 millions de dollars, ou 4 pour cent, les recettes de l'exercice précédent — essentiellement en raison du lancement de nouveaux jeux intéressant les clients et de l'achèvement du déploiement de nouveaux terminaux de loterie dans la province. Le secteur du jeu numérique a connu une croissance exponentielle à l'exercice 2020-2021, surpassant les cibles pré-pandémie — les recettes ont augmenté de 156 pour cent par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 356 millions de dollars, un nouveau record.

OLG a clos l'exercice en affichant un profit net revenant à la Province de 359 millions de dollars, soit 1,9 milliard de dollars de moins qu'à l'exercice précédent, principalement en raison de la fermeture des établissements de jeu à cause de la pandémie. Durant la pandémie, OLG a continué de verser des paiements aux partenaires et réalisé des économies de coûts grâce à des gains d'efficacité et des reports de dépenses.



(en millions de dollars)
Exercice clos le 31 mars

2020-2021 2019-2020

Recettes

Loterie	4 234	\$	4 078	\$
Jeu en établissement	116		3 871	
Jeu numérique	356		139	
Jeu de bienfaisance	95		201	
Total des recettes d'OLG	4 801	\$	8 289	\$
Profit net revenant à la Province	359	\$	2 303	\$

¹Les chiffres ont été arrondis ou tronqués pour en faciliter la lecture. Par conséquent, certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

Les recettes tirées de la loterie et du jeu représentent les ventes de produits de loterie avant déduction des lots des jeux de loterie et des gains nets des jeux de style casino achetés sur OLG.ca (auparavant PlayOLG), des jeux de bienfaisance et des jeux en établissement avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Elles ne comprennent pas les produits provenant de sources non liées au jeu (services de restauration, hébergement, etc.) ni les produits locatifs.

La Société considère les recettes comme une mesure du rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

MARCHÉ DU JEU DE L'ONTARIO

OLG continue de développer un marché du jeu en Ontario qui offre à la fois des produits de jeu traditionnel et de nouvelles expériences de divertissement que veulent ses clients actuels et futurs.

Le secteur du jeu en établissement d'OLG mise sur des partenariats avec le secteur privé pour développer ses jeux de style casino et élaborer de nouvelles expériences non liées au jeu. Pour ce qui est de la loterie, OLG tire profit de sa grande présence dans la province et de sa clientèle pour améliorer l'expérience des amateurs de loterie grâce à une offre élargie de produits et à un plus grand nombre de points de vente. La Société accroît aussi ses activités dans le secteur du jeu numérique et accélère la mise en marché de toutes les catégories numériques — afin de proposer des expériences et produits nouveaux aux clients.

À l'heure actuelle, OLG offre la seule option de jeu en ligne réglementée en Ontario. Les produits tirés du jeu numérique d'OLG et sa clientèle ont plus que doublé comparativement aux niveaux pré-pandémie de COVID-19. Grâce à la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de jeu en octobre 2020 et aux plans de croissance à venir, OLG s'attend à accroître davantage sa part du marché du jeu en ligne en Ontario.

Dans son budget 2021, le gouvernement de l'Ontario a indiqué aller de l'avant avec son plan d'établissement d'un marché plus ouvert et réglementé pour le jeu en ligne qui comprend un plus grand nombre d'exploitants, tout en prévoyant des mesures de protection des joueurs sur ces sites Web. OLG appuie activement le gouvernement relativement à cette initiative. En outre, la législation fédérale à l'étude à la Chambre des communes pourrait bientôt rendre légales les mises sportives sur un seul événement au Canada.

À la fin de l'exercice 2020-2021, OLG s'apprêtait à lancer un nouveau plan stratégique afin de stimuler le prochain horizon de croissance, d'appuyer activement la reprise économique de la Province et, de concert avec ses précieux partenaires, de créer de la valeur pour les clients, les collectivités et l'Ontario. Le plan « ON joue » jettera les bases d'une croissance durable et permettra l'innovation en vue de créer des possibilités de générer des produits d'exploitation dans les années à venir au profit de l'Ontario.

EXÉCUTION DU MANDAT D'OLG

La première loterie de l'Ontario a été lancée en mai 1975. Depuis lors, OLG offre du divertissement populaire par la loterie et le jeu, d'une manière socialement responsable, qui profite à la Province, aux collectivités et à la population de l'Ontario. Par ses activités, OLG aide à renforcer l'Ontario en lui versant des produits en vue d'appuyer les priorités gouvernementales. Voilà son mandat à titre d'organisme de la Couronne.

OLG a comme seul actionnaire le gouvernement de l'Ontario. Elle en relève par le biais du ministre des Finances, qui oriente la Société par l'entremise de son conseil d'administration et en établit les priorités spécifiques. Inspirée par ces priorités, OLG fixe ses propres objectifs et orientations stratégiques afin de s'assurer d'exécuter son mandat et de contribuer à renforcer l'Ontario.

Les priorités de l'exercice 2020-2021 indiquées par le ministre dans la lettre de mandat qu'il a transmise à OLG sont notamment les suivantes :

1. continuer de travailler avec les fournisseurs de services, les organismes de réglementation et les forces de l'ordre afin d'appuyer la prévention du blanchiment d'argent dans les casinos;
2. appuyer les priorités du gouvernement quant au jeu en ligne qui sont décrites dans le budget de l'Ontario 2019;
3. aider le secteur des courses de chevaux à assurer un avenir plus durable pour les entreprises, les emplois et les collectivités en milieu rural qui en dépendent en lui fournissant un soutien financier dans le cadre de l'entente de financement à long terme et de ses programmes connexes;
4. apporter des améliorations au secteur de la loterie et à la stratégie numérique connexe afin de s'assurer que les solutions liées aux technologies et aux produits suivent l'évolution des besoins des clients, y compris le développement continu d'applications mobiles transactionnelles;
5. continuer de collaborer avec les fournisseurs de services pour faire évoluer le marché du jeu en établissement en vue d'optimiser les avantages provinciaux;
6. explorer les options en vue d'offrir plus de choix aux clients d'OLG en ce qui a trait au jeu en ligne en Ontario, y compris la participation du secteur privé;
7. concevoir des approches axées sur les clients dans tous les secteurs d'activité, tout en optimisant continuellement les programmes de jeu responsable et de responsabilité sociale d'OLG;
8. respecter les directives et les politiques concernant la gestion des dépenses et la rémunération des cadres supérieurs;
9. produire un bon rendement pour la Province de l'Ontario et explorer de nouvelles sources de produits d'exploitation.

PLAN 2020-2021 D'OLG

OLG doit être concurrentielle dans un marché du jeu en constante adaptation aux innovations mondiales et à l'évolution de la demande des clients. Elle doit aussi s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique — en Ontario et dans le monde.

Comme la plupart des entreprises dans le monde, OLG a été confrontée à des défis sans précédent dès le début de l'exercice 2020-2021 à cause de la pandémie de COVID-19. Suivant les conseils des autorités de santé publique, OLG a rapidement pris d'importantes mesures pour aider l'Ontario dans ses efforts visant à protéger les citoyens et à freiner la propagation du virus.

Au début de l'exercice 2020-2021, tout le personnel non essentiel aux activités travaillait à domicile — une mesure qui a considérablement réduit le nombre d'employés travaillant quotidiennement dans les locaux d'OLG. Au même moment, tous les casinos en Ontario avaient fermé leurs portes — tout comme les centres de jeu de bienfaisance de la province — et OLG avait temporairement fermé au public le Centre des prix de Toronto.

Les événements qui se déroulaient au début de l'exercice 2020-2021 et les mesures qu'OLG a prises pour assurer la santé et la sécurité de ses clients et de ses employés ont eu des répercussions instantanées et majeures sur les activités de la Société. Par conséquent, OLG a dû rajuster le programme envisagé dans son plan d'affaires annuel — afin de faire face aux défis immédiats auxquels elle était confrontée et continuerait de l'être pendant l'exercice, tout en cherchant aussi de nouvelles possibilités de croissance.

En avril 2020, OLG a présenté cinq nouvelles priorités intérimaires pour relever les défis immédiats :

- assurer la santé et la sécurité de ses employés;
- optimiser et appuyer les secteurs d'activité essentiels en matière de loterie et de jeu numérique;
- élaborer des plans d'urgence relativement à tous les scénarios;
- élaborer des plans pour la réouverture des casinos, des centres de jeu de bienfaisance et des courses de chevaux;
- continuer la mise en œuvre de sa nouvelle plateforme et de ses produits numériques.

Inspirée par les priorités intérimaires, OLG a maintenu le cap sur la génération de produits et l'optimisation de la loterie et des autres canaux de ses activités qui étaient exploités durant la pandémie. Au même moment, la Société a continué d'envisager l'avenir de la loterie et du jeu — en particulier parce que l'économie numérique en croissance et en évolution entraîne un changement rapide des attentes des clients — et a conçu son nouveau plan stratégique, « ON joue ». Pour demeurer concurrentielle, OLG développera de nouveaux canaux et produits — afin d'offrir les expériences exceptionnelles de divertissement par le jeu que les clients recherchent.

PRIORITÉS INTÉRIMAIRES 2020-2021

1. Santé et sécurité des employés et des clients

OLG a été guidée par son accent continu sur ses employés en tant que fondement de ses résultats et de la génération de produits. Sa priorité absolue est demeurée — et continue d'être — leur santé et leur sécurité.

Durant l'exercice 2020-2021, OLG a suivi les directives des autorités de santé publique. Au début de la pandémie, elle a établi des mesures de protection importantes dans ses bureaux, à son Centre des prix et dans les casinos de la province afin d'assurer la sécurité des espaces de travail et des employés en contact avec les clients et, au 31 mars 2021, tout le personnel non essentiel aux activités travaillait à domicile.

La Société a continué d'appuyer ses employés tout au long de la pandémie et leur a fourni des renseignements à jour en temps voulu et les outils dont ils avaient besoin au fil du temps.

En juin 2020, OLG a intégré Workday, une nouvelle application infonuagique de gestion du capital humain. Workday a aidé les employés travaillant à distance en leur offrant une technologie libre-service d'utilisation intuitive qui est accessible sur n'importe quel navigateur ou appareil mobile d'OLG.

La technologie libre-service de Workday a permis de réaliser de nombreux gains d'efficacité en simplifiant les processus liés aux ressources humaines. Les gestionnaires de personnes ont accès sur demande à des données et de l'analytique exhaustives pour les aider à prendre des décisions, à gérer les progrès réalisés et à se responsabiliser. L'accès aux fiches de paie par le biais de Workday a éliminé le besoin d'envoyer des notifications de fiches de paie. Les relevés d'impôt ont aussi été mis en ligne, et les employés peuvent actualiser directement leurs informations bancaires et fiscales, ce qui a réduit au minimum les délais associés aux demandes manuelles de changement.

2. Optimisation de la loterie et du jeu numérique

Malgré les défis auxquels OLG a été confrontée durant l'exercice 2020-2021, elle a continué de stimuler le rendement de ses secteurs de la loterie et du jeu numérique. Les recettes tirées de la loterie ont connu une année record, et les produits et la clientèle du jeu numérique ont plus que doublé comparativement aux niveaux pré-pandémie de COVID-19.

À l'exercice 2020-2021, OLG a pris un certain nombre de mesures importantes pour améliorer son offre en matière de loterie, chez les détaillants et en ligne.

Durant l'exercice, la Société a achevé la modernisation de plus de 10 000 nouveaux terminaux de loterie en Ontario et a mis à niveau le réseau de loterie afin d'offrir de nouvelles expériences aux points de vente.

En octobre 2020, OLG a lancé LIGHTNING LOTTO, un jeu que les joueurs ont rapidement adopté. Ce jeu, qui ne se joue qu'aux points de vente, offre un gros lot progressif qui commence à 125 000 \$ et augmente jusqu'à ce qu'il soit gagné. Le tirage est effectué avant l'ouverture des ventes. Si, lors de l'achat, les numéros d'un client correspondent à ceux qui ont été tirés plus tôt dans la journée, il gagne instantanément.

À l'exercice 2020-2021, OLG a connu une année record quant aux ventes de billets INSTANT, surtout les ventes de son nouveau jeu INSTANT PLINKO® à 5 \$. Ce jeu, qui a été lancé en janvier 2021, représente le lancement INSTANT le plus réussi dans l'histoire d'OLG. Les ventes record de ce jeu ont été rendues possibles grâce à une initiative spéciale visant à appuyer les entreprises locales qui a remis tous les profits du jeu aux détaillants pendant trois mois.

3. Élaboration de plans d'urgence

À l'exercice 2020-2021, OLG est demeurée assez solide financièrement pour maintenir les activités courantes et gérer ses liquidités par le biais d'une gestion efficace du flux de trésorerie et des coûts, et de l'établissement de priorités quant aux initiatives. Toutefois, en raison de ses obligations contractuelles, elle a dû continuer de verser des paiements aux fournisseurs de services et à d'autres partenaires.

Le 6 mai 2020, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (« OOF ») en vertu de laquelle elle peut emprunter un montant pouvant atteindre 300 millions de dollars dans le but premier de maintenir les paiements contractuels aux partenaires et aux intervenants du secteur privé durant la période de fermeture en raison de la pandémie. OLG a emprunté une somme de 60 millions de dollars sur la facilité d'emprunt non renouvelable et a remboursé cette somme plus tôt que prévu grâce aux excellents résultats enregistrés dans les secteurs de la loterie et du jeu numérique, ainsi qu'à une gestion financière rigoureuse. Au 31 mars 2021, la totalité de cette somme avait été remboursée.

OLG a établi des plans d'intervention en cas d'urgence (« PIU ») et des plans de continuité des activités (« PCA ») — et, plus particulièrement, des plans opérationnels en cas de pandémie fondés sur les PIU et les PCA — en vue de s'assurer d'être prête à intervenir en cas de crise, tout en protégeant la santé et la sécurité de ses employés et en veillant à l'exécution continue de ses fonctions essentielles. Ces plans ont été élaborés afin que la Société puisse continuer de générer des produits tout en se conformant aux mesures d'urgence prises par le gouvernement.

4. Reprise des activités du secteur du jeu en établissement

La pandémie de COVID-19 a présenté de nouveaux défis pour l'Ontario qui ont grandement touché les activités et les résultats d'OLG. En consultation avec le gouvernement et les autorités de santé publique, les établissements de jeu traditionnel et les centres de jeu de bienfaisance de la province ont fermé à la mi-mars 2020. Même si certains casinos et centres de jeu de bienfaisance dans la province avaient commencé à rouvrir durant l'été et l'automne 2020 à des niveaux d'occupation considérablement réduits, conformément aux restrictions en matière de santé publique, des fermetures ont de nouveau été imposées par les autorités de santé publique dans certaines régions de la province.

Bien que cela se soit passé après l'exercice visé par le présent rapport annuel, mais durant sa préparation, il convient de noter que, au début d'avril 2021, tous les établissements de jeu traditionnel et les centres de jeu de bienfaisance ont de nouveau été fermés en raison des mesures d'urgence annoncées par le gouvernement de l'Ontario pour l'ensemble de la province.

À l'exercice 2020-2021, OLG a collaboré avec ses fournisseurs de services de jeu en établissement en vue d'élaborer des ententes provisoires à titre de mesures d'aide

temporaires durant les périodes de fermeture et de réouverture prévue des casinos. Les ententes provisoires modifient le modèle de rémunération d'OLG afin de rémunérer les fournisseurs de services de jeu en établissement pour leurs services durant la pandémie de COVID-19 pendant que leur établissement ne génère aucun produit tiré du jeu, ainsi que de les aider durant la période de reprise des activités. En outre, l'entente de financement à long terme conclue avec le secteur des courses de chevaux de l'Ontario a été modifiée à l'exercice 2020-2021 afin de donner au secteur du temps pour se remettre de la pandémie et de préserver les emplois locaux.

OLG reconnaît l'importance du jeu en établissement pour ses activités et sa contribution à la Province, et cela demeure une de ses priorités. Elle est d'accord avec ses fournisseurs de services pour reprendre, lorsque autorisé, l'aménagement de casinos, qui est un catalyseur d'emplois, d'investissements et de croissance financière à long terme dans les collectivités de toute la province.

5. Mise en œuvre d'une plateforme et de produits numériques

Pour demeurer concurrentielle dans une économie numérique en croissance et en évolution, OLG a continué d'élargir sa présence numérique pour joindre autrement les clients.

En collaboration avec Bede Gaming Canada Limited, OLG a lancé, en octobre 2020, une nouvelle plateforme numérique en vue de suivre l'évolution des besoins de ses clients et de constituer une offre concurrentielle qui pourra évoluer dans l'avenir. Par conséquent, au cours du même mois, OLG a lancé le nouveau site OLG.ca, qui regroupe son site Web transactionnel de jeu en ligne et le site Web de la Société, afin que tous les renseignements concernant le jeu et la Société soient accessibles sur un seul site. Le site OLG.ca a considérablement dépassé les objectifs de croissance fixés relativement aux produits d'exploitation et à la rentabilité du jeu numérique (jeux de casino et de loterie numériques).

La présentation du site a été actualisée et l'expérience de jeu est la même sur un téléphone intelligent, une tablette, un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau. En outre, pour la première fois en Ontario, des produits de loterie peuvent être achetés sur un appareil mobile. Grâce à des outils de marketing et d'analytique de pointe, OLG peut personnaliser le contenu et les promotions en fonction des préférences des joueurs. De plus, à l'exercice 2021-2022, OLG lancera de nouvelles applications natives pour les appareils iOS et Android qui combineront les jeux de casinos et de loterie en ligne à la fonction de vérificateur de billets de l'application actuelle d'OLG.

Les jeux DAILY GRAND, DAILY KENO et ONTARIO 49 ont été ajoutés aux options d'achat de loterie offertes sur OLG.ca, qui comprennent déjà LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et ENCORE, et le casino virtuel permet de jouer aux machines à sous, au blackjack, à la roulette et au vidéopoker.

OLG.ca offre la génération suivante d'outils de jeu responsable, conçus pour faire vivre aux clients une expérience de jeu positive et pour atténuer les problèmes de jeu pour les joueurs à risque. Les joueurs peuvent gérer leur compte et leurs activités en établissant des rappels de la durée du jeu et des limites de dépôts pour les jeux de casino et de loterie grâce aux outils *Jouez sensé* intégrés, afin que le jeu demeure amusant.

OLG offre, depuis de nombreuses années, des produits de loterie sportive fructueux, comme Proline, Point Spread et Pools, aux points de vente. La législation fédérale à l'étude

à la Chambre des communes pourrait mener à la légalisation des mises sportives sur un seul événement au Canada.

Étant donné les changements prévus sur le marché des jeux sportifs, OLG a conclu une entente avec Française des Jeux (FDJ) Gaming Solutions France pour améliorer et étendre ses solutions de mises sportives à la fois dans les canaux de vente numérique et au détail.

Par le biais de ce partenariat, OLG continuera de miser sur la réussite des produits Sports actuels en élargissant considérablement son offre aux points de vente et en créant un site Web et une application mobile dédiés aux mises sportives. La nouvelle solution de mises sportives devrait entrer en service au cours de l'année civile 2021.

OLG a notamment comme priorité de stimuler la croissance de sa part de marché du jeu numérique et d'accélérer la mise en marché afin de se positionner en tant que chef de file de l'espace du divertissement numérique. Elle fera face aux concurrents mondiaux redoutables en s'efforçant sans cesse de mobiliser, d'acquérir, d'intégrer et de conserver les clients pour le jeu numérique.

Engagement permanent d'OLG à l'égard du jeu responsable

La réussite d'OLG repose en grande partie sur l'investissement en matière de santé des joueurs. La Société est déterminée à atteindre les normes les plus élevées du jeu responsable (« JR »), et son programme primé et reconnu mondialement, *Jouez sensé*, continue d'être un chef de file du secteur.

Jouez sensé est une approche unique visant à aider les joueurs — autant les clients nouveaux que chevronnés — à approfondir leurs connaissances, à comprendre les risques, à mieux connaître leur comportement de jeu personnel, à créer de bonnes habitudes de jeu et à savoir comment obtenir de l'aide au besoin. Le programme offre des outils de JR personnalisés et utilise le plein pouvoir de l'analytique, des technologies de pointe et des plateformes de sensibilisation afin d'optimiser la santé d'un joueur à l'égard du jeu.

Le programme *Jouez sensé* d'OLG a obtenu l'accréditation de niveau 4 de la World Lottery Association (« WLA ») — le niveau le plus élevé qu'une organisation peut obtenir — et a reçu à deux reprises le prix *Best Overall Responsible Gaming Program* de la WLA pour le meilleur programme global de jeu responsable. De plus, la plateforme de jeu numérique d'OLG (OLG.ca) et la plupart des casinos en Ontario¹ ont obtenu l'accréditation JR Vérifié du Conseil du jeu responsable, qui est une autre norme reconnue dans le monde en matière de JR.

En 2019, OLG a lancé un plan triennal concernant le JR afin de faire connaître la marque *Jouez sensé* et de faciliter l'intégration du JR dans l'expérience de jeu. Le plan énonce des jalons clés pour orienter les efforts en matière de JR que la Société déploie au sein de l'organisation et ceux que déploient les fournisseurs de services dans les établissements de jeu traditionnel et les centres de jeu de bienfaisance.

OLG continuera d'appuyer le parcours des clients et d'améliorer les connaissances et l'expérience des joueurs en cherchant de nouvelles façons de perfectionner le programme *Jouez sensé* grâce à l'apport de groupes d'experts et de ses précieux partenaires du JR.

¹Un petit nombre de casinos n'ont pas été en mesure de terminer le processus de réaccréditation JR Vérifié durant l'exercice 2020-2021 en raison de la fermeture de tous les casinos de la province liée à la pandémie mondiale de COVID-19.

RÉGIE

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* (la Loi). Classée comme entreprise opérationnelle, OLG compte un unique actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, et, pendant l'exercice 2020-2021, relevait du ministre des Finances par l'entremise de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et son président sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président et les membres du conseil ne sont pas des employés à temps plein et ne sont pas membres de la direction.

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration supervise la gestion générale des affaires de la Société en conformité avec ses objectifs, énoncés dans la Loi, ses règlements, le plan d'affaires approuvé et le protocole d'entente intervenu entre la Société et le ministre des Finances. Le conseil a pour mandat de fournir des orientations à la direction en vue d'optimiser le rendement global de la Société et d'accroître la rentabilité pour son actionnaire en assumant ses diverses responsabilités :

- établir les buts, les objectifs et les stratégies de la Société conformément au mandat de cette dernière et aux politiques gouvernementales applicables;
- approuver le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations;
- définir et évaluer les risques d'entreprise;
- examiner la pertinence et l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion des risques;
- évaluer le rendement du président et chef de la direction;
- surveiller l'application d'un code de conduite pour s'assurer que les relations avec les clients, les fournisseurs et le personnel sont conformes aux normes les plus rigoureuses, en tenant compte des valeurs éthiques et des intérêts de la collectivité dans le cadre de toutes les activités commerciales;
- suivre le rendement global de la Société;
- se tenir au courant et donner son avis, au besoin, sur les communications avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants;
- assurer le respect des politiques clés, des lois et des règlements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs suivants étaient membres du conseil d'administration pendant l'exercice 2020-2021.

Peter M. Deeb, président

(Administrateur du 2 mai 2019 au 29 avril 2021 et président du 7 décembre 2020 au 29 avril 2021)

Peter Deeb est président du conseil d'administration de la Hampton Financial Corporation, une entreprise de services financiers diversifiés dans les domaines de la gestion de patrimoine, des marchés financiers et des marchés principaux.

À titre d'investisseur privé et de directeur de services financiers depuis plus de 30 ans, M. Deeb a participé à la gestion et au financement d'entreprises dans les secteurs de l'énergie, du transport maritime et de l'immobilier. Au cours de sa carrière, il a aussi travaillé pendant de nombreuses années au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique comme conseiller auprès du gouvernement et de l'industrie concernant les affaires du Moyen-Orient.

Jason Melbourne, vice-président

(Administrateur du 28 novembre 2019 au 29 avril 2021; renommé vice-président, du 12 mars au 29 avril 2021)

Jason Melbourne est le directeur mondial des Actions canadiennes à Canaccord Genuity. Il est un partenaire fondateur des Marchés de capitaux chez Genuity et a occupé le poste de directeur des ventes d'actions institutionnelles avant la fusion avec Canaccord. Avant Genuity, il a occupé plusieurs postes dans la vente d'actions institutionnelles et les services bancaires d'investissement à Marchés des capitaux CIBC, HSBC, Valeurs Mobilières TD et Gordon Capital.

Gail Beggs

(17 mai 2013 au 19 novembre 2019 et 12 décembre 2019 au 11 décembre 2022)

Gail Beggs compte plus de 30 ans d'expérience à la tête d'organisations de la fonction publique de l'Ontario et a notamment été sous-ministre dans les ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles ainsi qu'au Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario.

En plus de siéger au conseil d'administration d'OLG, Mme Beggs est membre du conseil d'administration de l'Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums et est présidente de son comité de gouvernance. Elle siège aussi au conseil d'administration de Forests Ontario.

Au cours de sa carrière au sein des services publics, Mme Beggs a occupé les postes de présidente et chef de la direction puis de présidente du conseil de l'Agence ontarienne des eaux, une société de la Couronne de l'Ontario, et de présidente du conseil de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, un organisme binational.

Vikram Khurana

(17 janvier 2020 au 16 janvier 2023)

Vikram (Vik) Khurana est président du Toronto Business Development Centre, un incubateur d'entreprises de premier plan, et il siège au conseil d'administration de la Fondation communautaire de Postes Canada et de la Société ontarienne de financement de la croissance. Il a fondé plusieurs multinationales, notamment Prudential Consulting Inc. et Leading System Consultants, et conseillé des multinationales dans les secteurs des

technologies de l'information (TI), des services informatiques et de l'impartition des processus administratifs. Avant de devenir entrepreneur, M. Khurana travaillait à la Banque TD.

M. Khurana a siégé au conseil d'administration d'Exportation et développement Canada, à FinDev Canada, au conseil du doyen de la Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson, à l'Office des normes techniques et de la sécurité, à la Fondation Asie Pacifique du Canada et au conseil consultatif de l'Indo-Canada Chamber of Commerce.

M. Khurana participe activement à diverses activités de financement pour des causes liées au développement et il a été membre honoraire du conseil d'administration de la fondation de l'hôpital Mount Sinai à Toronto.

Lori O'Neill

(12 février 2014 au 11 février 2022)

Lori O'Neill agit à titre de conseillère indépendante en matière de finances et de gouvernance auprès de plusieurs sociétés en pleine croissance. Elle siège aux conseils d'administration de Constellation Software Inc., de Sierra Wireless Inc., de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et du collège Ashbury. Mme O'Neill détient les titres FCPA et FCA et compte plus de 24 années d'expérience dans un cabinet comptable à l'échelle mondiale. Elle a auparavant siégé au conseil d'administration d'une société d'État fédérale, d'une société de technologie inscrite auprès de la SEC, de quelques sociétés technologiques privées et de Startup Canada et au comité exécutif de la Section d'Ottawa de l'Institut des administrateurs de sociétés. Mme O'Neill détient le titre IAS.A, le titre de comptable professionnelle agréée (CPA) aux États-Unis et un baccalauréat en commerce de l'Université Carleton.

Shelly Rae

(8 février 2018 au 7 février 2020 et 12 mars 2020 au 11 mars 2022)

Shelly Rae est chef des services-conseils en ressources humaines de People R Us. Elle possède plus de 25 années d'expérience dans le secteur des ressources humaines. Mme Rae a travaillé dans une vaste gamme de secteurs, y compris les services financiers, la fabrication, le commerce de détail, les biens de consommation emballés et le secteur public. Elle se spécialise dans la recherche de solutions viables aux problèmes de ressources humaines pour appuyer les dirigeants de petites et moyennes entreprises – dans le but d'élaborer et de mettre en oeuvre les stratégies et tactiques en matière de capital humain essentielles à la mission poursuivie. Avant la création de People R Us, Mme Rae a occupé des postes de direction et de haute direction au sein de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada, de la communauté urbaine de Toronto et de Hallmark Cards.

Orlando M. Rosa

(11 décembre 2013 au 10 décembre 2018 et 31 janvier 2019 au 30 janvier 2022)

Orlando Rosa a introduit la profondeur et la variété dans une pratique du droit axée principalement sur les litiges civils et commerciaux. Il est associé directeur de Wishart Law Firm LLP à Sault Ste. Marie. Il traite une variété de litiges importants et complexes, notamment des causes de responsabilité ferroviaire, et des réclamations pour dommage à l'environnement, d'assurance, contractuelles, municipales et en responsabilité civile délictuelle pour divers clients. M. Rosa a obtenu avec distinction son diplôme de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1981.

Steve Williams

(27 mai 2015 au 26 mai 2019 et 30 mai 2019 au 30 mai 2023)

Steve Williams est un ancien chef du Territoire des Six Nations de la rivière Grand, la plus grande collectivité de Premières Nations du Canada. Il poursuit sa réussite en affaires à la présidence de Grand River Enterprises International, la plus importante entreprise productrice de tabac sous propriété de Premières Nations dans le monde. M. Williams est membre du conseil d'administration de l'Ontario First Nations Limited Partnership. M. Williams compte plus de 30 années de bénévolat auprès de conseils et de commissions nationaux et régionaux des Premières Nations, notamment d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif locaux dans sa communauté, le Territoire des Six Nations de la rivière Grand.

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020-2021 s'est établie à 294 568 \$.

Administrateur/Administratrice	Rémunération
Peter M. Deeb (président)	146 701 \$
Jason Melbourne (vice-président)	19 834 \$
Gail Beggs	21 958 \$
Vikram Khurana	19 583 \$
Lori O'Neill	23 683 \$
Shelly Rae	22 743 \$
Orlando M. Rosa	20 933 \$
Steve Williams	19 133 \$
Total :	294 568 \$

COMITÉS DU CONSEIL

Au 31 mars 2021, le conseil d'administration d'OLG exerçait ses activités par l'entremise de quatre comités de travail.

COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Comité d'audit et de gestion des risques aide le conseil à surveiller l'intégrité des états financiers consolidés et des résultats opérationnels d'OLG et sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires. Il examine le cadre de contrôles internes de l'information financière et les politiques et procédures utilisées pour identifier et gérer les risques opérationnels. Le comité confirme les compétences, l'indépendance et la qualité du travail des auditeurs externes et surveille les fonctions d'audit interne, des finances, de la gestion des risques d'entreprise et de la conformité de la Société. Au 31 mars 2021, Lori O'Neill présidait ce comité.

COMITÉ DE RÉGIE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Comité de régie et de responsabilité sociale aide le conseil à respecter des normes rigoureuses en matière de régie et de surveillance de la responsabilité sociale de la Société. Il veille aussi à ce qu'OLG mène ses activités d'une manière qui intègre les aspects de la responsabilité sociale (jeu responsable, réduction des dommages sociaux, approvisionnement responsable et durabilité environnementale) qui sont essentiels à l'offre du jeu en Ontario. Au 31 mars 2021, Gail Beggs présidait ce comité.

COMITÉ DES PERSONNES, DE LA CULTURE ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité des personnes, de la culture et de la rémunération aide le conseil à s'acquitter de ses fonctions liées à la rémunération, à la structure organisationnelle, à la gestion des talents, à la santé et sécurité et à la culture. Il s'occupe notamment d'examiner les principes et programmes de rémunération, d'assurer l'efficacité de la planification de la relève, de recruter, au besoin, le président et chef de la direction, d'effectuer les examens annuels du rendement du président et chef de la direction et de veiller à ce que les politiques et programmes en matière de ressources humaines s'harmonisent avec une main-d'œuvre mobilisée et hautement performante. Au 31 mars 2021, Shelly Rae présidait ce comité.

COMITÉ DE TRANSFORMATION ET DES TECHNOLOGIES

Le Comité de transformation et des technologies aide le conseil à surveiller les questions concernant la stratégie et les technologies de l'information associées aux grandes initiatives et les plans et programmes de transformation opérationnelle visant la réalisation de la vision, de la mission et du mandat de la Société. Au 31 mars 2021, Vikram Khurana présidait ce comité.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 mars 2021, les membres de la haute direction chargés des activités courantes étaient :

Duncan Hannay, président et chef de la direction

Lori Sullivan, dirigeante principale, Exploitation

Alexandra Aguzzi-Barbagli, vice-présidente principale, Affaires de la Société

Pinder Basi, dirigeant principal, Finances

Brian Gill, vice-président principal et chef principal, Technologie, et vice-président principal, Conception opérationnelle et Expérience client

Nancy Kennedy, vice-présidente principale, Personnes et culture

Malissa Petch, vice-présidente principale, Risque et Audit

David Pridmore, vice-président principal, Stratégie et analyse d'entreprise

Tony Wong, vice-président principal, Régie, Affaires juridique et Conformité, Contentieux et Secrétariat général

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Introduction et informations présentées

Le présent rapport de gestion commente la situation financière consolidée et la performance financière de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») et doit être interprété en tenant compte des états financiers consolidés audités d'OLG de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les montants sont présentés en dollars canadiens et arrondis au million le plus proche.

Certains chiffres comparatifs contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice.

Il est à noter que les chiffres ont été arrondis ou tronqués, ce qui signifie que certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

Le conseil d'administration, sur recommandation de son Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 22 juin 2021.

Répercussions de la pandémie de COVID-19

Les défis posés par la pandémie de COVID-19 ont grandement touché les activités et les résultats d'OLG durant l'exercice 2020-2021.

Les établissements de jeu traditionnel et les centres de jeu de bienfaisance de la province ont été fermés pendant la majeure partie de l'exercice — des réouvertures par intermittence à des niveaux d'occupation réduits ayant eu lieu à l'été et à l'automne 2020 jusqu'à la fin de l'exercice.

Le secteur de la loterie a été touché lorsque, à la mi-avril 2020, plus de 2 000 détaillants ont cessé de vendre des billets de loterie. Cependant, en septembre 2020, la plupart des détaillants avaient repris la vente de billets.

En dépit des défis auxquels elle a été confrontée à l'exercice 2020-2021, OLG a continué de stimuler les résultats des secteurs de la loterie et du jeu numérique. À l'exercice 2020-2021, les recettes tirées de la loterie ont connu une année record et les produits et la clientèle du jeu numérique ont plus que doublé comparativement aux niveaux pré-pandémie de COVID-19.

Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur le rendement commercial et financier futur, attendu ou potentiel. Pour OLG, les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les déclarations concernant de possibles initiatives de transformation, les prévisions des futurs produits d'exploitation et du profit et d'autres déclarations sur des événements ou des conditions à venir. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats prévus. Ces

incertitudes comprennent, entre autres : la conjoncture, la demande des clients, l'issue des litiges, l'environnement concurrentiel, le moment et l'envergure des investissements potentiels dans les immobilisations des fournisseurs des services de jeu en établissement, la réaction du marché à l'égard des nouvelles installations de jeu et les changements aux politiques ou aux règlements établis par le gouvernement. Comme les entreprises du monde entier, OLG est confrontée à des défis et incertitudes sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19. Pour la Société, ces incertitudes englobent, entre autres, le moment de la réouverture des établissements de jeu traditionnel et des centres de jeu de bienfaisance, l'ampleur et la durée des restrictions relatives au nombre maximal de clients lors de la réouverture et les effets et la durée des changements de comportement des joueurs en général qui pourraient influencer sur leur niveau de participation selon les jeux offerts et leur mode de prestation.

Bien que ces déclarations reposent sur les estimations et les attentes de la direction et les données concurrentielles, financières et économiques actuellement accessibles, elles sont fondamentalement incertaines. Le lecteur est prié de noter que plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les conditions et les résultats commerciaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont contenus dans le présent rapport.

Mesures non conformes aux IFRS

Dans la présente analyse, OLG utilise plusieurs indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux IFRS que la direction estime utiles dans l'évaluation du rendement de la Société. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, ne pas être comparables aux termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

Les recettes tirées des loteries et des jeux (recettes) représentent les ventes de produits de loterie avant déduction des lots de jeux de loterie et des gains nets des jeux de style casino achetés sur OLG.ca (auparavant PlayOLG), des jeux de bienfaisance et des jeux en établissement avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Les redevances aux fournisseurs de services comprennent principalement les redevances versées aux fournisseurs de services ou en leur nom lorsque les établissements sont ouverts.

La Société considère que les recettes reflètent mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

Le bénéfice net avant les paiements aux partenaires correspond au bénéfice net avant déduction des paiements aux partenaires, qui se composent principalement du financement des courses de chevaux, des paiements aux Premières Nations, des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions payées aux municipalités d'accueil et des versements au gouvernement du Canada.

Le profit net revenant à la Province (« PNRP ») est fondé sur la comptabilité d'exercice en réintégrant la cotisation sur les gains dans le bénéfice net.

La Société considère que le PNRP reflète mieux ses résultats financiers et l'utilise pour établir ses cibles.

Le gain net par client est calculé en divisant les recettes avant déduction des redevances aux fournisseurs de services de jeu en établissement (gain net) par le nombre de clients.

La cotisation sur les gains est le montant que la Société verse à la Province de l'Ontario et qui correspond à 20 pour cent des produits tirés du jeu, tels qu'ils sont définis, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino, conformément à la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*.

D'autres mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document peuvent être propres aux secteurs d'activité auxquels elles se rapportent et sont définies à leur première occurrence.

Rapprochement des recettes et des produits
(en millions de dollars)

	2020-2021					2019-2020				
	Loterie	Jeu numérique	Jeu en établissement	Jeu de bienfaisance	Résultats consolidés	Loterie	Jeu numérique	Jeu en établissement	Jeu de bienfaisance	Résultats consolidés
Recettes tirées des loteries et des jeux	4 234 \$	356 \$	116 \$	95 \$	4 801 \$	4 078 \$	139 \$	3 871 \$	201 \$	8 289 \$
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 403)	(61)	-	-	(2 464)	(2 298)	(15)	-	-	(2 313)
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	-	-	(85)	(68)	(153)	-	-	(1 599)	(105)	(1 704)
Produits tirés du jeu	1 831	295	31	27	2 184	1 780	124	2 272	96	4 272
Produits locatifs	-	-	54	-	54	-	-	72	-	72
Produits ne provenant pas du jeu	-	-	-	-	-	-	-	42	-	42
Produits	1 831 \$	295 \$	85 \$	27 \$	2 238 \$	1 780 \$	124 \$	2 386 \$	96 \$	4 386 \$

Rapprochement du PNRP et du bénéfice net
(en millions de dollars)

	2020-2021						2019-2020					
	Loterie	Jeu numérique	Jeu en établissement	Jeu de bienfaisance	Services généraux	Résultats consolidés	Loterie	Jeu numérique	Jeu en établissement	Jeu de bienfaisance	Services généraux	Résultats consolidés
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province	1 129 \$	196 \$	(489) \$	4 \$	(481) \$	359 \$	1 092 \$	59 \$	1 660 \$	(8) \$	(500) \$	2 303 \$
Moins : la cotisation sur les gains	-	-	(2)	-	-	(2)	-	-	(256)	-	-	(256)
Bénéfice net (perte nette)	1 129 \$	196 \$	(491) \$	4 \$	(481) \$	357 \$	1 092 \$	59 \$	1 404 \$	(8) \$	(500) \$	2 047 \$

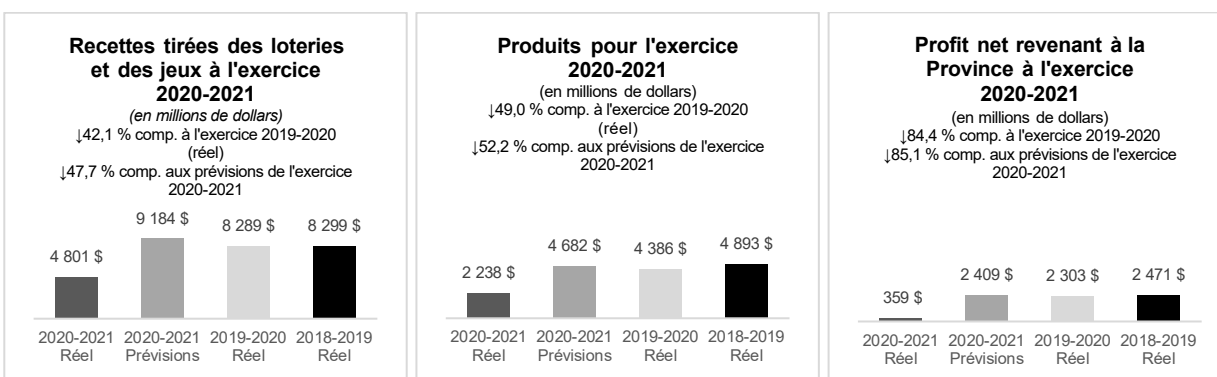
2. Résumé

La pandémie de COVID-19 a eu des effets importants sur les résultats de l'exercice 2020-2021 d'OLG. Étant donné les restrictions sévères en matière de santé publique, les activités des établissements de jeu traditionnel et de jeu de bienfaisance ont été considérablement limitées durant la majeure partie de l'exercice. Dans l'ensemble, les recettes et le PNRP d'OLG ont été inférieurs aux prévisions et à ceux de l'exercice précédent, surtout à cause de la fermeture des établissements de jeu traditionnel.

Malgré les défis auxquels elle a été confrontée à l'exercice 2020-2021, OLG a continué de stimuler les résultats des secteurs de la loterie et du jeu numérique. Le secteur de la loterie a enregistré des résultats record, puisque les consommateurs se sont divertis grâce aux produits de loterie nationaux et régionaux très demandés dans le vaste réseau de distribution d'OLG à l'échelle de la province. De plus, les produits INSTANT ont connu une année record en affichant une augmentation de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Durant la pandémie, le secteur du jeu numérique a lancé une plateforme numérique améliorée, de nouveaux jeux de loterie numériques et une expérience client rehaussée. Les recettes tirées du jeu numérique sont constituées des jeux de casino et de loterie numériques, qui ont enregistré une croissance sur 12 mois de 115 pour cent et de 307 pour cent, respectivement. Le trafic et les inscriptions de joueurs sur OLG.ca se sont accrus de façon exponentielle, d'où un nombre record de joueurs actifs.

OLG a réussi à atténuer certaines des incidences découlant de la diminution des recettes et a continué de déployer des efforts en matière de gestion des coûts dans de nombreux domaines de l'organisation.



Comparaison entre les résultats de l'exercice 2020-2021 et ceux de l'exercice précédent

Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes tirées des loteries et des jeux d'OLG ont totalisé 4,8 milliards de dollars, soit 3,5 milliards de dollars, ou 42 pour cent, de moins qu'à l'exercice précédent. Étant donné la fermeture des casinos durant le premier semestre de l'exercice et, par la suite, les réouvertures seulement par intermittence avec des restrictions quant au nombre de clients, le secteur du jeu en établissement explique en grande partie le manque à gagner. À l'inverse, les recettes provenant de la loterie et du jeu numérique ont toutes deux dépassé les résultats de l'exercice précédent. Le secteur de la loterie a été appuyé par des solides résultats enregistrés

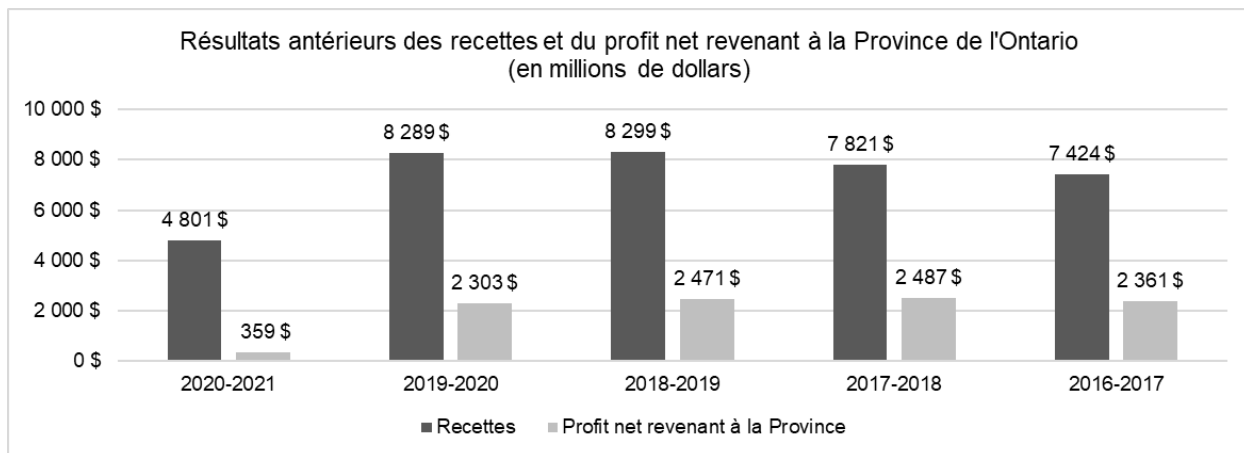
relativement aux jeux INSTANT et de loterie régionaux, tandis que les recettes tirées du jeu numérique ont connu une croissance importante, car davantage de joueurs se sont tournés vers le jeu en ligne en raison des restrictions en matière de santé publique.

Produits

Les produits représentent les recettes totales moins les lots des jeux de loterie et les redevances aux fournisseurs de services payés pendant que les établissements de jeu traditionnel et de jeu de bienfaisance étaient ouverts. À l'exercice 2020-2021, les produits tirés de toutes les activités d'OLG ont totalisé 2,2 milliards de dollars, soit 2,1 milliards de dollars, ou 49 pour cent, de moins qu'à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des produits provenant du jeu en établissement causée par la fermeture des casinos.

PNRP

Le graphique ci-dessous présente les résultats antérieurs des recettes totales et du PNRP d'OLG.



Étant donné la diminution des recettes, le PNRP consolidé d'OLG s'est chiffré à 359 millions de dollars, soit 1,9 milliard de dollars, ou 84 pour cent, de moins qu'à l'exercice précédent. OLG est demeurée rentable grâce à l'amélioration des résultats dans les secteurs de la loterie et du jeu numérique et à la gestion continue des coûts, ce qui a aidé à compenser en partie la diminution des recettes tirées du jeu en établissement et les obligations relatives aux coûts fixes. Les économies réalisées dans les domaines où les coûts sont contrôlables, principalement dans les domaines relatifs au personnel, au marketing et aux charges générales et administratives, ont représenté une baisse de plus de 20 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Comparaison entre les résultats de l'exercice 2020-2021 et les prévisions

Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes totales tirées des loteries et des jeux d'OLG ont été inférieures de 48 pour cent aux prévisions. En effet, les prévisions ne prévoyaient pas la pandémie et ses répercussions sur les résultats du jeu en établissement à cause de la fermeture des établissements, ce qui a été légèrement compensé par des résultats favorables liés aux recettes tirées de la loterie et du jeu

numérique. Les recettes provenant des jeux de casino et de loterie numériques ont dépassé les prévisions de 118 pour cent et de 248 pour cent, respectivement.

Produits

À l'exercice 2020-2021, les produits ont été inférieurs de 2,4 milliards de dollars, ou 52 pour cent, aux prévisions, une fois de plus principalement en raison de la baisse des produits tirés du jeu en établissement causée par la fermeture des casinos.

PNRP

Le PNRP a été inférieur de 2,1 milliards de dollars, ou 85 pour cent, aux prévisions, surtout en raison de la fermeture des établissements de jeu traditionnel. Ce manque à gagner a été compensé en partie par les excellents résultats dans les secteurs de la loterie et du jeu numérique, qui ont respectivement dépassé les prévisions relatives au PNRP de 8 pour cent et de plus que 15 fois. OLG a réalisé des économies de plus de 100 millions de dollars, principalement en ce qui a trait au personnel, au marketing et aux charges générales et administratives, par rapport aux prévisions, grâce essentiellement aux gains d'efficacité et aux reports de dépenses qui ont atténué en partie les incidences de la fermeture des établissements.

3. Résultats d'exploitation – secteurs d'activité

A. Loterie (points de vente)

Faits saillants

- Les recettes provenant des points de vente de loterie ont atteint un sommet inégalé de 4,2 milliards de dollars.
- Les ventes de jeux de Loto nationaux par gros lot sont retournées aux niveaux pré-pandémie de COVID-19 durant l'exercice.
- Les ventes de jeux de Loto régionaux ont établi un nouveau record principalement en raison du lancement et du succès du jeu LIGHTNING LOTTO. Il s'agit du premier jeu de loterie à tirages au Canada où les joueurs n'ont pas à attendre pour savoir s'ils ont gagné un gros lot puisque le tirage a lieu avant l'ouverture des ventes.
- Les ventes de billets INSTANT ont enregistré une année record, les ventes du nouveau jeu INSTANT PLINKO® à 5 \$ d'OLG ayant représenté le lancement d'un produit INSTANT le plus fructueux de l'historique de la Société.
- Les lots des jeux de loterie remis aux précieux clients d'OLG ont totalisé plus de 2,4 milliards de dollars.

D'importants progrès ont été réalisés quant aux solutions en matière de produits et de technologies, étant donné qu'OLG a continué de moderniser les secteurs des jeux de Loto, des jeux INSTANT et des jeux en ligne pour s'adapter à l'évolution des exigences des clients.

À l'exercice 2020-2021, OLG a achevé l'installation de plus de 10 000 nouveaux terminaux de loterie et la mise à niveau du réseau de loterie afin d'offrir de nouvelles expériences aux points de vente. Les nouveaux terminaux permettent à OLG d'ajouter plus de produits et d'améliorer l'expérience des clients, tout en offrant des fonctions rehaussées aux détaillants.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2020-2021	2019-2020	Écart en \$	Écart en %
Recettes	4 234 \$	4 078 \$	156	4
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 403)	(2 298)	(105)	(5)
Produits	1 831	1 780	51	3
Charges	578	562	(16)	(3)
Bénéfice net avant les éléments suivants	1 253	1 218	35	3
Moins : les paiements aux partenaires	(124)	(126)	(2)	(2)
Bénéfice net	1 129	1 092	37	3
Profit net revenant à la Province	1 129 \$	1 092 \$	37	3

A1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2020-2021, les recettes provenant des points de vente de loterie ont atteint un sommet inégalé de 4,2 milliards de dollars, une hausse de 156 millions de dollars, ou 4 pour cent, comparativement à l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente les données sur les recettes et les lots des jeux de loterie (points de vente) par type de jeu.

Données sur les recettes et les lots de loterie par type de jeu

Catégorie de produits	Nombre de jeux		Recettes (en millions de dollars)		Pourcentage des recettes		Lots (en millions de dollars)	
	Exercice		2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
Lotto	16	15	2 372 \$	2 378 \$	56 %	58 %	1 181 \$	1 176 \$
INSTANT	95	89	1 628 \$	1 417 \$	38 %	35 %	1 089 \$	947 \$
Sports	3	6	234 \$	283 \$	6 %	7 %	133 \$	175 \$
Total	114	110	4 234 \$	4 078 \$	100 %	100 %	2 403 \$	2 298 \$

Les points ci-dessous ont influencé les résultats d'OLG par rapport à l'exercice précédent.

- Les recettes tirées des jeux de Loto nationaux ont baissé de 67 millions de dollars en comparaison de l'exercice précédent étant donné la diminution des ventes par gros lot qui a été enregistrée au début de l'exercice en raison des détaillants qui ont cessé temporairement de vendre des billets de loterie. Les recettes ont aussi été touchées par le virage des joueurs vers le canal numérique.
- À l'exercice 2020-2021, les recettes tirées des jeux de Loto régionaux (LOTTARIO et ONTARIO 6/49, par exemple) ont augmenté de 61 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et un nouveau record de ventes a été inscrit. L'augmentation est essentiellement attribuable au lancement de LIGHTNING LOTTO.
- Le montant total des tirages nationaux et régionaux dans tous les canaux a atteint un niveau record.

- À l'exercice 2020-2021, les recettes tirées des jeux INSTANT ont augmenté de 211 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et un nouveau record de ventes a aussi été inscrit. Cette augmentation est essentiellement attribuable au lancement de nouveaux produits, comme INSTANT PLINKO® à 5 \$, dont tous les profits ont été remis aux détaillants pendant trois mois dans le cadre d'une initiative spéciale visant à appuyer les entreprises locales, et le billet CROSSWORD à 30 \$. En outre, la croissance des ventes de billets plus chers a aussi contribué à l'augmentation. Dans l'ensemble, la catégorie de produits INSTANT a connu une progression en raison des joueurs qui cherchaient d'autres façons de se divertir durant la pandémie.
- Les recettes tirées de la catégorie Sports ont baissé de 49 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'annulation d'événements sportifs de ligues majeures d'avril à la dernière semaine de juillet. Les mises sur la loterie sportive sont retournées aux niveaux pré-pandémie de COVID-19 lorsque les événements sportifs professionnels ont recommencé à avoir lieu.

Produits

Par rapport à l'exercice 2019-2020, les produits se sont accrus de 51 millions de dollars, ou 3 pour cent, surtout en raison de l'augmentation des recettes décrite ci-dessus.

PNRP

À l'exercice 2020-2021, le PNRP du secteur de la loterie s'est établi à 1,1 milliard de dollars, soit 37 millions de dollars, ou 3 pour cent, de plus qu'à l'exercice 2019-2020. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des recettes, qui a été compensée en partie par la hausse des charges. Même si des économies de coûts, comme une diminution des coûts de marketing, ont été réalisées pour contrebalancer les répercussions de la pandémie de COVID-19, les charges globales ont augmenté, principalement en raison des commissions versées aux détaillants en raison de la hausse des recettes.

A2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2020-2021 et les prévisions

Les recettes, les produits et le PNRP tirés de la loterie ont clos l'exercice au delà des prévisions. Cela s'explique par une forte remontée des ventes des jeux de Loto nationaux, des résultats record relativement aux jeux de Loto régionaux et INSTANT et des économies de coûts, ce qui a compensé les répercussions de la pandémie sur les points de vente de loterie.

A3. Autres indicateurs de rendement clés – Loterie

Le tableau ci-dessous présente d'autres indicateurs de rendement clés du secteur Loterie de l'exercice 2020-2021 comparés à ceux de l'exercice 2019-2020 et des prévisions.

Exercice	2020-2021	2019-2020	Prévisions 2020-2021	Écart par rapport aux prévisions 2020-2021
Recettes hebdomadaires moyennes tirées de LOTTO MAX (en millions de dollars)	19,0 \$	19,3 \$	18,8 \$	0,2 \$
Recettes hebdomadaires moyennes tirées de LOTTO 6/49 (en millions de dollars)	9,8 \$	10,6 \$	10,5 \$	(0,7) \$
Prix moyen par billet INSTANT vendu	5,75 \$	5,34 \$	5,53 \$	0,22 \$
Mise moyenne par billet de loterie sportive vendu	9,14 \$	8,22 \$	8,34 \$	0.80 \$

Les recettes hebdomadaires moyennes tirées de LOTTO MAX ont dépassé les prévisions, établies à 18,8 millions de dollars, essentiellement en raison du nombre de gros lots élevés plus important que prévu. En revanche, le jeu LOTTO 6/49 n'a pas produit les recettes hebdomadaires moyennes prévues de 10,5 millions de dollars, principalement en raison d'une diminution du nombre de tirages bonis offerts. Le prix moyen par billet INSTANT vendu a été supérieur aux prévisions grâce à la croissance des ventes de billets plus chers, ce qui surpasse les attentes.

Les ventes de loterie Sports ont montré une grande constance, avec environ 2 pour cent des adultes ontariens qui misent sur ces produits. Le but de l'exercice 2020-2021 était de revenir à la mise moyenne par billet de 8,34 \$ enregistrée à l'exercice 2018-2019. La demande pour les mises de loterie sportive s'est accrue lors de la reprise des événements sportifs, car les joueurs cherchaient d'autres options de divertissement durant la pandémie, ce qui a fait augmenter la mise moyenne par billet à 9,14 \$ à l'exercice 2020-2021.

A4. Tendances et risques – Loterie

Outre les risques liés à la COVID-19, qui sont expliqués en détail à la section *Gestion des risques d'entreprise*, le secteur Loterie fait face à deux types de risques distincts :

- une dépendance envers une clientèle principale qui diminue et vieillit;
- l'exposition aux fluctuations des produits d'exploitation, étant donné que les montants des gros lots reportés des jeux de Loto majeurs ne suivent aucune tendance prévisible.

Pour atténuer ces risques, OLG met en œuvre une nouvelle stratégie axée sur les besoins des clients et accélère l'innovation et la technologie afin d'être concurrentielle sur le marché, d'attirer de nouveaux clients et d'améliorer leur expérience de jeu.

- OLG s'efforce de tirer profit de ses nouveaux terminaux de loterie afin d'être en mesure d'offrir de nouveaux produits aux points de vente et de mieux gérer les comptes dans ce canal.
- La nouvelle plateforme numérique d'OLG fournit des données plus détaillées sur les clients afin de prendre de meilleures décisions, ce qui permet à la Société de lancer des produits plus rapidement et plus efficacement. Parallèlement, OLG peut améliorer l'expérience client en offrant des promotions et du contenu aux clients sur demande et en fonction de leur comportement. Tout cela l'aide à générer des produits d'exploitation plus élevés et à favoriser l'acquisition et la conservation de joueurs.
- OLG a élaboré une stratégie d'innovation visant à développer de nouveaux produits qui diversifieront son attrait aux yeux de nouveaux clients et qui amélioreront la composition de son chiffre d'affaires grâce à des tendances plus prévisibles en matière de produits d'exploitation et de lots.

Ces initiatives permettent d'élargir la distribution de ses produits de loterie et sont conçues pour attirer de nouveaux clients dans la catégorie, qui entraîneront une croissance des recettes et du PNRP du secteur Loterie dans tous les canaux.

B. Jeu en établissement

Faits saillants

- En consultation avec le gouvernement de l'Ontario et les autorités de santé publique, tous les casinos de la province ont fermé leurs portes à la mi-mars, tout juste avant le début de l'exercice.
- Tout au long de l'exercice, y compris durant les périodes de fermeture, OLG a continué de payer certaines redevances fixes aux fournisseurs de services, conformément à ses obligations contractuelles, ce qui leur a permis de faire l'entretien courant des établissements de jeu traditionnel et des actifs connexes afin de préparer le terrain à la reprise des activités après la pandémie de COVID-19.
- De septembre 2020 à la fin de l'exercice, la plupart des casinos en Ontario ont rouvert et refermé par intermittence et se sont vu imposer des restrictions de capacité à mesure que les régions étaient assujetties à des protocoles d'intervention par zone face à la COVID-19. Fallsview Casino Resort, Casino Niagara, Rideau Carleton Casino et Casino Rama sont demeurés fermés tout au long de l'exercice.
- En dépit des fermetures et des contraintes d'exploitation, le jeu en établissement a généré des recettes de 116 millions de dollars.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2020-2021	2019-2020	Écart en \$	Écart en %
Recettes	116 \$	3 871 \$	(3 755)	(97)
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	(85)	(1 599)	1 514	95
Produits tirés du jeu	31	2 272	(2 241)	(99)
Produits locatifs	54	72	(18)	(25)
Produits ne provenant pas du jeu	-	42	(42)	(100)
Produits	85	2 386	(2 301)	(96)
Charges ¹	510	406	(104)	(26)
Bénéfice net avant les éléments suivants	(425)	1 980	(2 405)	(121)
Moins : les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains	(66)	(576)	(510)	(89)
Bénéfice net (perte nette)	(491)	1 404	(1 895)	(135)
Plus : la cotisation sur les gains	2	256	(254)	(99)
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province	(489) \$	1 660 \$	(2 149)	(129)

¹À l'exercice 2020-2021, les redevances versées aux fournisseurs de services ont totalisé 334 millions de dollars (18 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020).

B1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

Les recettes totales tirées du jeu en établissement se sont chiffrées à 116 millions de dollars à l'exercice 2020-2021, en baisse de 3,8 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. La baisse s'explique par la fermeture de tous les casinos pendant la majeure partie du premier semestre de l'exercice, puis par des réouvertures par intermittence de certains établissements durant le second semestre de l'exercice, dans le respect de contraintes de capacité importantes et sans aucun jeu sur table en direct. À cause de la pandémie COVID-19, les activités de développement du jeu en établissement ont été reportées. Plus particulièrement, l'achèvement et l'ouverture des casinos à Pickering et à North Bay étaient prévus à l'exercice 2020-2021, mais l'ouverture du casino à Pickering est maintenant prévue à l'exercice 2021-2022 et celle du casino à North Bay n'a aucune échéance fixée.

Produits

Les produits tirés du jeu pour les établissements de jeu exploités par des fournisseurs de services comprennent la quote-part d'OLG, aux termes de l'entente d'exploitation et de services des casinos (« Casino Operating and Services Agreement » ou « COSA »), avec ses modifications successives, des recettes tirées du jeu générées par l'établissement, de même que les gains nets produits par ces établissements alors qu'ils étaient exploités par un exploitant de casino dans un complexe de villégiature en vertu de l'ancien modèle d'exploitation. La quote-part d'OLG est déterminée après déduction des redevances aux fournisseurs de services, payées pendant que les établissements étaient ouverts, correspondant principalement aux frais fixes, aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et à un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. Sont aussi inclus dans les redevances aux fournisseurs de services les redressements comptables afin de présenter fidèlement la quote-part d'OLG. Pendant la fermeture des établissements, les redevances aux fournisseurs de services étaient comptabilisées en tant que charges, puisque la nature des redevances payées aux fournisseurs de services durant les fermetures temporaires représentait des redevances en contrepartie de services reçus. Selon le modèle de partage des produits COSA, les coûts d'exploitation des établissements sont assumés par les fournisseurs de services. OLG ne tient pas compte des produits non liés au jeu générés aux établissements exploités par des fournisseurs de services.

À l'exercice 2020-2021, les produits tirés du jeu en établissement se sont chiffrés à 31 millions de dollars, en baisse de 2,2 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse a été causée par la fermeture des casinos décrite précédemment.

PNRP

À l'exercice 2020-2021, la perte nette pour la Province s'est établie à 489 millions de dollars, soit 2,1 milliards de dollars de moins qu'à l'exercice 2019-2020. La perte nette pour la Province s'explique par le fait que des charges relatives aux établissements de jeu ont été engagées durant l'exercice, même pendant l'arrêt des activités, y compris les redevances fixes payées aux fournisseurs de services pour assurer l'entretien continu des établissements de jeu traditionnel et des actifs connexes afin de préparer le terrain à la reprise des activités après la

pandémie de COVID-19. De plus, lors de la réouverture de certains casinos, les produits étaient limités à cause des contraintes d'exploitation.

Les charges ont totalisé 510 millions de dollars, en hausse de 104 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la comptabilisation en tant que charges, pendant la fermeture des établissements, des redevances aux fournisseurs de services de jeu en établissement s'élevant à 334 millions de dollars (18 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020). À l'exclusion de ces redevances aux fournisseurs de services de jeu en établissement, les charges relatives au jeu en établissement à l'exercice 2020-2021 ont totalisé 176 millions de dollars, en baisse de 212 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

B2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2020-2021 et les prévisions

Les recettes totales tirées du jeu en établissement à l'exercice 2020-2021 ont été inférieures de 4,5 milliards de dollars, ou 97 pour cent, aux prévisions. Les facteurs contribuant à cette baisse sont notamment les suivants :

- la fermeture de tous les établissements pendant la majeure partie du premier semestre de l'exercice;
- les réouvertures par intermittence et les restrictions importantes du nombre de clients imposées pour des raisons de santé et de sécurité durant le reste de l'exercice;
- la fermeture durant tout l'exercice des établissements Fallsview Casino Resort, Casino Niagara, Rideau Carleton Casino et Casino Rama;
- l'interdiction des jeux sur table en direct partout en Ontario durant l'exercice.

Les produits totaux tirés du jeu ont été inférieurs de 2,5 milliards de dollars aux prévisions à cause des mêmes facteurs contribuant à la baisse des recettes par rapport aux prévisions décrits précédemment.

Le PNRP pour l'exercice 2020-2021 s'est établi à 2,4 milliards de dollars de moins que les prévisions en raison de la baisse des produits tirés du jeu, combinée aux paiements continus des redevances aux fournisseurs de services pour qu'ils continuent d'entretenir les actifs pendant la fermeture des casinos.

La Société gère le manque à gagner par rapport aux prévisions en maintenant une étroite harmonisation avec les fournisseurs de services et en établissant un modèle de rémunération provisoire afin de s'assurer qu'ils demeurent viables et en position pour la reprise post-pandémie, ce qui comprend la reprise du développement des immobilisations.

B3. Autres indicateurs de rendement clés – Jeu en établissement

Le tableau ci-dessous présente d'autres indicateurs de rendement clés du jeu en établissement de l'exercice 2020-2021 comparés à ceux des exercices précédents.

Exercice	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Total – clients (en millions)	0,5	38,9	39,6
Gain net par client ¹	222 \$	100 \$	97 \$
Nombre total de machines à sous ²	s.o.	25 150	23 750
Nombre total de tables ²	s.o.	800	680
Investissements dans les immobilisations par les fournisseurs de services (en millions) ³	242,6 \$	531,5 \$	404,1 \$

¹Le gain net par client est obtenu par la division des recettes avant déduction des frais liés aux fournisseurs de services (gains nets) par le nombre de clients.

²Le nombre de machines à sous et le nombre de tables de jeu n'étaient pas des paramètres utiles à évaluer à l'exercice 2020-2021 étant donné les contraintes de capacité importantes imposées durant les périodes d'exploitation des casinos de l'exercice.

³Données approximatives sur les dépenses en immobilisations extraites des rapports des fournisseurs de services. Ces montants ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

Les visites de clients ont considérablement diminué à l'exercice 2020-2021 à cause de la fermeture des casinos et, lors de l'ouverture des établissements, de la limite du nombre de clients à 50 (et à 10 dans certains cas). Cependant, le gain net par client a atteint un sommet record grâce à l'accent stratégique mis sur l'attraction des joueurs de grande valeur en réaction à la capacité d'accueil limitée dans les casinos.

La modernisation du jeu en établissement a favorisé les investissements dans les immobilisations du secteur privé partout dans la province, notamment l'ajout de machines à sous et de jeux sur table en direct, ce qui améliore l'expérience client et fait augmenter le nombre de visites de clients. En dépit des arrêts de travail et des retards liés à la COVID-19, les investissements dans les immobilisations des fournisseurs de services se sont chiffrés à 243 millions de dollars à l'exercice 2020-2021.

B4. Tendances et risques – Jeu en établissement

Le rendement financier du jeu en établissement à l'exercice 2020-2021 était tributaire de la pandémie de COVID-19, qui constitue le plus important des risques futurs. Les risques importants liés à la pandémie sont notamment les suivants :

- les restrictions obligatoires en matière de santé publique entraînant d'autres fermetures et des contraintes opérationnelles continues;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu en établissement;
- la viabilité des fournisseurs de services exploitant leurs établissements en temps de pandémie et de reprise;
- les retards et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets de développement des fournisseurs de services, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu en établissement.

Les autres risques pour la reprise et la croissance du jeu en établissement sont les suivants :

- l'expansion d'un marché réglementé du jeu numérique en Ontario, ce qui pourrait cannibaliser le jeu en établissement et y nuire;
- la dépendance à l'égard du secteur privé pour générer des produits supplémentaires, ce qui peut être influencé par de nombreux facteurs dépendants ou indépendants de la volonté des fournisseurs de services.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- lance sa nouvelle stratégie opérationnelle « ON joue », qui accorde la priorité à la réouverture en toute sécurité du jeu en établissement, et cherche activement de nouvelles possibilités de croissance et d'innovation au profit de l'Ontario;
- évalue les incidences prévues d'une expansion du marché du jeu numérique en Ontario sur le jeu en établissement;
- accroît l'accent mis sur les modèles d'équipe souples qui permettront d'offrir rapidement des options et des solutions de divertissement dans un écosystème de plus en plus concurrentiel;
- établit des ententes de rémunération provisoires pour tous les regroupements de zones de jeu modernisés, ce qui positionne les fournisseurs de services pour une reprise rapide de la génération de produits d'exploitation en période de reprise;
- maintient une étroite harmonisation avec ses précieux partenaires et fournisseurs de services afin de s'assurer qu'ils demeurent viables et en position pour une reprise complète post-pandémie, y compris une reprise du développement des immobilisations;
- continue de mettre l'accent sur une gouvernance rigoureuse, à laquelle s'ajoutent de nouveaux tableaux de bord permettant de surveiller constamment le travail des partenaires du secteur privé.

C. Jeu numérique

Faits saillants

- Le lancement du nouveau site OLG.ca a permis de considérablement dépasser les objectifs de croissance fixés en ce qui a trait aux produits d'exploitation et à la rentabilité du jeu numérique.
- OLG.ca offre aux Ontariens une grande variété d'options de jeu numérique grâce à une plateforme de jeu numérique sûre, sécurisée et responsable qui tire parti de la confiance dans la marque OLG.
- Les recettes totales ont augmenté de 156 pour cent par rapport à l'exercice précédent.
- Le nombre total d'inscriptions de joueurs a augmenté de 123 pour cent comparativement à l'exercice 2019-2020, grâce au lancement de la nouvelle plateforme numérique et aux gens qui se sont inscrits à la loterie en ligne plutôt que d'acheter des produits de loterie aux points de vente durant la pandémie.
- Les recettes tirées des jeux de loterie et de casino sur l'application mobile ont représenté 31 pour cent des recettes totales, contre 28 pour cent à l'exercice précédent, grâce au lancement des achats de produits de loterie sur l'application mobile.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2020-2021	2019-2020 ¹	Écart en \$	Écart en %
Recettes	356 \$	139 \$	217	156
Moins : les lots des jeux de loterie	(61)	(15)	(46)	(307)
Produits	295	124	171	138
Charges	97	52	(45)	(87)
Bénéfice net avant les éléments suivants	198	72	126	175
Moins : les paiements aux partenaires	(2)	(13)	(11)	(85)
Bénéfice net	196	59	137	232
Profit net revenant à la Province	196 \$	59 \$	137	232

¹ À compter de l'exercice 2020-2021, les coûts liés au site Web, aux applications mobiles et à la plateforme de jeu d'OLG sont comptabilisés dans le jeu numérique (alors qu'ils l'étaient auparavant dans les services généraux). Les coûts de la période de comparaison, l'exercice 2019-2020, ont été rajustés de façon semblable.

C1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2020-2021, les recettes tirées du jeu numérique se sont chiffrées à 356 millions de dollars, en hausse de 217 millions de dollars, ou 156 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats s'expliquent par l'augmentation de 120 pour cent du nombre moyen de joueurs quotidiens actifs par rapport à l'exercice précédent et par la hausse du nombre de transactions de loterie numériques en général. Les jeux de casino numériques ont établi un record en générant des recettes de 234 millions de dollars, contre 109 millions de dollars à l'exercice 2019-2020.

La loterie sur le canal numérique a généré des recettes record de 122 millions de dollars à l'exercice 2020-2021, comparativement à 30 millions de dollars à l'exercice 2019-2020. Les jeux DAILY GRAND, DAILY KENO et ONTARIO 49 ont été ajoutés au canal numérique, de concert avec le lancement des achats sur l'application mobile.

Produits

Les produits tirés du jeu numérique ont augmenté à l'exercice 2020-2021, tout comme les recettes connexes. Les produits se sont chiffrés à 295 millions de dollars, en hausse de 138 pour cent par rapport à l'exercice précédent, pour des raisons semblables à celles qui sont indiquées ci-dessus.

PNRP

À l'exercice 2020-2021, le PNRP s'est établi à 196 millions de dollars, soit 137 millions de dollars, ou 232 pour cent, de plus qu'à l'exercice 2019-2020. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est directement liée à la croissance des recettes et est partiellement neutralisée par la hausse des frais liés aux fournisseurs de services qui varient en fonction du volume. Les marges bénéficiaires sont demeurées élevées, passant de 48 pour cent à 66 pour cent depuis le dernier exercice.

C2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2020-2021 et les prévisions

Au cours de l'exercice, les recettes, les produits et le PNRP liés au jeu numérique ont dépassé de 214 millions de dollars, 170 millions de dollars et 184 millions de dollars, respectivement, les prévisions, pour les raisons données précédemment.

C3. Tendances et risques – Jeu numérique

Les risques importants auxquels fait face le secteur Jeu numérique sont les suivants :

- la concurrence grandissante des nombreux sites Web de jeu du marché gris qui ne sont pas réglementés par le gouvernement de l'Ontario, mais qui offrent des expériences client de pointe qui sont comparables à celles qui sont offertes par les chefs de file du secteur technologique, comme Amazon et Netflix;
- à titre d'entité réglementée, OLG est confrontée à de plus grands défis que les sites du marché gris non réglementés qui tirent profit de modèles mondiaux, de gains d'efficacité en matière de mise en marché et de normes d'intégrité et de responsabilité sociale différentes, ce qui pourrait nuire à l'intérêt public en Ontario.

Dans son budget de 2021, le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il allait de l'avant avec son plan visant à établir un marché du jeu en ligne plus ouvert et plus réglementé qui englobe d'autres exploitants, tout en protégeant les joueurs sur ces sites Web.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- accroît la part de marché d'OLG.ca en élargissant son portefeuille de produits grâce à de nouvelles catégories de jeu (comme les sports) et en améliorant l'expérience client par l'entremise de programmes ciblés et segmentés pour les joueurs;

- différencie OLG.ca de la concurrence grâce à des stratégies dans tous les canaux qui tirent profit de sa vaste présence en ce qui a trait aux points de vente et au jeu en établissement, des outils en matière de jeu responsable et de la marque OLG, qui est bien établie, respectée et très connue auprès des joueurs;
- continue d'améliorer son offre numérique — de concert avec Bede Gaming Canada Limited, OLG a lancé une nouvelle plateforme numérique flexible offrant de nouveaux jeux et produits répondant aux nouvelles attentes des clients. OLG pourra offrir une gamme plus étendue de jeux de style casino, davantage de jeux de loterie numériques et de nouveaux produits de mises sportives numériques intégrés. La nouvelle plateforme numérique offre aussi une expérience client optimisée, dont un site Web réactif qui s'adapte aux applications pour appareils mobiles, tablettes et ordinateurs de bureau, et de nouveaux types de promotions.

Le jeu responsable demeure une priorité pour OLG, qui est reconnue à l'échelle internationale pour son programme *Jouez sensé*, qui est aussi offert sur la nouvelle plateforme numérique. La nouvelle solution numérique informe les joueurs sur les façons de jouer de manière responsable et leur fournit des outils personnalisables pour établir des limites relatives aux sommes dépensées, aux sommes déposées, aux pertes et aux séances de jeu (par exemple, la durée d'une partie ou la durée d'une séance), pour faire des pauses et pour s'autoexclure au besoin.

OLG collabore avec des groupes d'experts provinciaux et locaux pour s'assurer que les personnes qui pourraient avoir des problèmes de jeu ont accès rapidement à un soutien dans leur collectivité, à une orientation à l'égard du crédit et à un traitement professionnel au besoin.

D. Jeu de bienfaisance

Faits saillants

- Le gouvernement de l'Ontario a imposé la fermeture de tous les centres de jeu de bienfaisance à la mi-mars 2020, tout juste avant le début de l'exercice.
- Les centres de jeu de bienfaisance en Ontario ont commencé à rouvrir en juillet en respectant les contraintes de capacité imposées par les autorités régionales de la santé qui permettaient à chaque installation d'accueillir un maximum de 10 ou 50 clients à la fois.
- De juillet à la fin de l'exercice, la plupart des centres de jeu de bienfaisance en Ontario ont rouvert et refermé par intermittence et se sont vu imposer les mêmes contraintes de capacité ou des contraintes plus strictes à mesure que les régions étaient assujetties à des protocoles d'intervention par zone face à la COVID-19.
- Quatre nouveaux centres de jeu de bienfaisance ont ouvert leurs portes en 2020 : un premier situé dans la région du Grand Toronto en juillet, un deuxième, à Windsor en septembre, un troisième, à Nepean en octobre et un quatrième, à Ottawa en décembre.
- Les recettes totales ont diminué de 106 millions de dollars, ou 53 pour cent, par rapport à l'exercice précédent, à cause des fermetures et des contraintes de capacité imposées pour faire face à la pandémie de COVID-19.
- Étant donné la baisse des recettes à cause de la pandémie, les paiements aux organismes de bienfaisance ont diminué de 28 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les 37 établissements sont tous exploités selon le nouveau modèle d'affaires, qui est plus viable pour tous les partenaires et qui donne plus de flexibilité aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance afin que ceux-ci développent leurs activités. Dans ce modèle, les fournisseurs de services assument les coûts d'immobilisations et la plupart des charges d'exploitation de leurs établissements.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice		Écart en \$	Écart en %
	(en millions de dollars)			
	2020-2021	2019-2020		
Recettes	95 \$	201 \$	(106)	(53)
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	(68)	(105)	37	35
Produits	27	96	(69)	(72)
Charges	5	29	24	83
Bénéfice net avant les éléments suivants	22	67	(45)	(67)
Moins : les paiements aux partenaires	(18)	(75)	(57)	(76)
Bénéfice net (perte nette)	4	(8)	12	150
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province	4 \$	(8) \$	12	150

D1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

Les recettes tirées du jeu de bienfaisance à l'exercice 2020-2021 se sont chiffrées à 95 millions de dollars, en baisse de 106 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la fermeture des établissements d'avril à juillet 2020, les fermetures intermittentes à nouveau à l'automne et le confinement provincial en décembre 2020 et en janvier 2021. Elle est aussi attribuable aux contraintes de capacité d'accueil des clients imposées dans l'ensemble de la province en raison de la pandémie de COVID-19.

Produits

Les produits tirés du jeu de bienfaisance à l'exercice 2020-2021 ont diminué, tout comme les recettes. Cette diminution s'explique aussi par la transition vers le nouveau modèle d'affaires durant l'exercice 2019-2020, dans lequel les redevances versées aux fournisseurs de services étaient présentées en réduction des produits plutôt qu'en tant que charges, comme c'était le cas selon l'ancien modèle. Les produits se sont établis à 27 millions de dollars, une baisse de 72 pour cent par rapport à l'exercice précédent, pour les raisons données précédemment.

PNRP

À l'exercice 2020-2021, le bénéfice net avant les paiements aux partenaires pour le secteur Jeu de bienfaisance s'est établi à 22 millions de dollars, en baisse de 45 millions de dollars par rapport à l'exercice 2019-2020. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des produits, pour les mêmes raisons que celles qui ont été mentionnées précédemment. Le profit net revenant à la Province après les paiements aux partenaires pour le jeu de bienfaisance s'est élevé à 4 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars par rapport à l'exercice 2019-2020, surtout en raison d'un recouvrement fiscal ponctuel.

D2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2020-2021 et les prévisions

Comparativement aux prévisions, les recettes tirées du jeu de bienfaisance ont diminué de 146 millions de dollars, principalement en raison des fermetures intermittentes des centres de jeu de bienfaisance durant l'exercice, du report de l'ouverture de nouveaux établissements à cause des mesures d'urgence imposées en raison de la COVID-19 et de la clientèle réduite découlant des contraintes de capacité liées à la COVID-19. Les produits tirés du jeu de bienfaisance ont été inférieurs de 63 millions de dollars aux prévisions, surtout en raison de la baisse des recettes connexes.

La Société remédie au manque à gagner par rapport aux prévisions en maintenant une étroite harmonisation avec les fournisseurs de services afin de s'assurer qu'ils demeurent viables et qu'ils sont préparés pour la reprise post-pandémie, tout en gérant les occasions futures, comme l'amélioration de l'offre de produits et de l'expérience de jeu des clients.

Le PNRP du secteur Jeu de bienfaisance s'est établi à 4 millions de dollars à l'exercice 2020-2021, soit 8 millions de dollars de plus que les prévisions. Cette amélioration s'explique principalement par un recouvrement fiscal ponctuel, qui a été miné en partie par la diminution des produits d'exploitation.

D3. Paiements aux organismes de bienfaisance

Depuis son lancement à l'exercice 2005-2006, l'initiative de revitalisation du bingo et du jeu de bienfaisance a recueilli de 310 millions de dollars pour les organismes de bienfaisance locaux (au 31 mars 2021).

OLG verse des paiements directs aux associations de bienfaisance liées aux centres de jeu de bienfaisance, ces paiements étant comptabilisés dans les paiements aux partenaires. Les organismes de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets provenant du jeu. À l'exercice 2020-2021, ces paiements ont totalisé 23 millions de dollars, en baisse de 28 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la diminution des recettes découlant de la pandémie de COVID-19.

D4. Tendances et risques – Jeu de bienfaisance

L'initiative de revitalisation du bingo et du jeu de bienfaisance d'OLG a été lancée afin de préserver et d'améliorer le financement des quelque 2 200 organismes de bienfaisance locaux et l'investissement de capitaux. Les buts de l'initiative continuent d'être atteints par le lancement et le renouvellement de produits électroniques, l'amélioration du service à la clientèle, la modernisation des installations et la promotion de la croissance responsable continue. À l'exercice 2019-2020, tous les centres de jeu de bienfaisance avaient adopté le nouveau modèle d'affaires qui est plus viable pour tous les partenaires et qui donne plus de flexibilité aux fournisseurs de services afin que ceux-ci développent leurs activités.

La pandémie de COVID-19 a été le principal facteur influant sur les résultats du secteur du jeu de bienfaisance à l'exercice 2020-2021 et reste le plus grand risque, qui devrait se poursuivre à l'exercice 2021-2022.

Les principaux risques liés à la pandémie sont notamment les suivants :

- les restrictions imposées par le gouvernement entraînant des fermetures continues et d'autres contraintes opérationnelles, comme les contraintes de capacité d'accueil des clients dans chaque établissement;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu de bienfaisance;
- la viabilité des fournisseurs de services durant la pandémie;
- le report des investissements des fournisseurs de services, lesquels sont essentiels au développement du secteur du jeu de bienfaisance.

Les autres risques pour la reprise et la croissance du secteur du jeu de bienfaisance sont les suivants :

- la croissance d'un marché réglementé du jeu numérique et des mises sportives en Ontario, ce qui pourrait cannibaliser le secteur du jeu de bienfaisance;
- l'expansion du secteur du jeu en établissement, ce qui pourrait cannibaliser le secteur du jeu de bienfaisance et y nuire, car ces secteurs partagent une clientèle semblable.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- continue d'évaluer les incidences potentielles d'un marché numérique élargi en Ontario sur le secteur Jeu de bienfaisance;
- collabore avec les fournisseurs de services pour améliorer l'offre de produits et l'expérience de jeu des clients;
- maintient la communication avec les fournisseurs de services afin de s'assurer qu'ils demeurent viables et qu'ils sont prêts pour la reprise post-pandémie;
- continue d'assumer son rôle de gestion globale du marché afin de gérer proactivement les occasions et les risques futurs dans le secteur du jeu de bienfaisance à mesure que le marché évolue.

E. Services généraux

Les charges des Services généraux sont les charges engagées par les fonctions qui soutiennent les activités et favorisent le rendement d'OLG par l'entremise des gens, du soutien stratégique et de la technologie. L'expertise et les services sont fournis dans l'ensemble de la Société à l'appui des quatre secteurs d'activité.

Les charges des Services généraux sont liées aux services suivants : Conception opérationnelle, Affaires de la Société, Stratégie et analyse d'entreprise, Bureaux de la haute direction, Finances, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Courses de chevaux, Personnes et culture, Risque et Audit, et Technologie. Ces fonctions de soutien fournissent à la Société l'expertise en matière de gestion, d'administration et d'exploitation financières, de gestion des affaires commerciales et d'approvisionnement, de stratégie d'affaires, de services de gestion de projets, d'affaires juridiques, de risque, d'audit et de conformité, de développement de produits, de communications internes et externes, d'image de marque et de marketing, de responsabilité sociale, de jeu responsable et de relations avec les partenaires. Les employés des Services généraux protègent les intérêts publics et commerciaux de l'Ontario en veillant à ce qu'OLG fournisse à la Province, directement ou par le biais de ses fournisseurs de services tiers, du divertissement par le jeu de manière responsable, tout en optimisant la valeur.

Les charges des Services généraux comprennent également certains paiements aux partenaires faits par la Société qui ne peuvent être directement attribués à un secteur d'activité donné. Veuillez consulter la section E3.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2020-2021	2019-2020 ¹	Écart en \$	Écart en %
Charges des Services généraux	481	500	19	4
Moins : les paiements aux partenaires	(285)	(291)	(6)	(2)
Charges des Services généraux après paiements aux partenaires	196 \$	209 \$	13	6

¹ À compter de l'exercice 2020-2021, les coûts liés au site Web, aux applications mobiles et à la plateforme de jeu d'OLG sont comptabilisés dans le jeu numérique (alors qu'ils l'étaient auparavant dans les services généraux). Les coûts de la période de comparaison, l'exercice 2019-2020, ont été rajustés de la même manière.

E1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Les charges des Services généraux après paiements aux partenaires ont représenté 196 millions de dollars, soit 13 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent, compte tenu des économies réalisées en ce qui a trait au marketing et à la promotion, aux charges générales et administratives, aux commissions, aux redevances et au personnel. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, OLG s'est concentrée sur la gestion des coûts afin de réduire le plus possible les décaissements. À l'exercice 2020-2021, des économies ont été réalisées en réduisant l'effectif et en diminuant le recours à des services consultatifs externes,

compte tenu du ralentissement des activités de projets et de la réduction du besoin de services juridiques externes. La fermeture des casinos et des centres de jeu de bienfaisance a permis à OLG de profiter d'une réduction des coûts liés aux Centres *Jouez sensé* et du soutien promotionnel des activités en matière de jeu responsable, car les événements étaient limités en raison des mesures prises en matière de santé publique. Des économies ont aussi été réalisées dans l'ensemble de l'organisation en ce qui a trait aux déplacements.

E2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2020-2021 et les prévisions

Les charges des Services généraux après paiements aux partenaires ont été inférieures de 52 millions de dollars aux prévisions, grâce aux économies réalisées relativement aux charges générales et administratives, au marketing et à la promotion, et au personnel. Les prévisions pour l'exercice 2020-2021 ayant été établies bien avant le début de la pandémie de COVID-19, de nombreuses activités prévues n'ont pas eu lieu, d'où des révisions importantes des plans et des projets. La fermeture des Centres *Jouez sensé* a concordé avec la fermeture des casinos et des centres de jeu de bienfaisance; cette réduction des activités a permis de réaliser des économies considérables. La diminution du soutien promotionnel à l'égard des activités en matière de jeu responsable découle des mesures prises concernant la santé publique qui ont forcé l'annulation de nombreux événements. Les restrictions en matière de santé publique ont aussi considérablement limité les déplacements, ce qui a permis de faire des économies. Les priorités relatives aux activités de projets ont été revues, d'où la réduction du recours à des services consultatifs externes.

E3. Paiements aux partenaires

Les charges des Services généraux comprennent également certains paiements centralisés aux partenaires — principalement des paiements aux Premières Nations de l'Ontario, conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu, des paiements au gouvernement du Canada et l'obligation de paiement imposée à l'exercice 2019-2020 concernant le secteur des courses de chevaux.

Selon cette entente, OLG est tenue de verser à l'OFNLP, depuis l'exercice 2011-2012 et pour chacun des exercices subséquents pendant une période de 20 ans, un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tels qu'ils sont définis dans l'entente.

À l'exercice 2020-2021, les paiements aux partenaires ont été inférieurs de 21 millions de dollars aux prévisions et de 6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Comparativement aux prévisions, les économies ont essentiellement été réalisées en raison de la diminution des taxes à la consommation (TVH) due à la réduction des dépenses et à la diminution des paiements effectués en vertu de l'entente de partage des produits tirés du jeu et des paiement d'appui au secteur des courses de chevaux. De façon semblable, les économies faites par rapport à l'exercice précédent sont principalement attribuables à la diminution des paiements effectués conformément à cette entente et des paiements d'appui au secteur des courses de chevaux.

4. Situation financière

Situation de trésorerie et source de financement

La fermeture des établissements de jeu traditionnel et des centres de jeu de bienfaisance durant l'exercice 2020-2021 a nui aux résultats d'exploitation de la Société, mais les flux de trésorerie ont été solides, étant donné que la Province de l'Ontario n'a exigé aucun versement de dividendes durant l'exercice. La Société continue de gérer efficacement ses liquidités, ses coûts et ses fournisseurs et de prévoir et évaluer régulièrement ses besoins en trésorerie.

Le 6 mai 2020, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF en application de laquelle elle peut emprunter un montant pouvant atteindre 300 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société a emprunté une somme de 60 millions de dollars et, le 18 février 2021, elle a remboursé intégralement le solde. Au 31 mars 2021, le solde du prêt était nul et le montant disponible restant sur la facilité d'emprunt était de 240 millions de dollars. Veuillez consulter la note 19 des Notes afférentes aux états financiers consolidés pour en savoir plus sur cette convention d'emprunt.

Flux de trésorerie nets liés aux activités ci-dessous	Exercice (en millions de dollars)			
	2020-2021	2019-2020	Écart en \$	Écart en %
Activités d'exploitation	353 \$	2 126 \$	(1 773)	(83)
Activités d'investissement	(75)	178	(253)	(142)
Activités de financement	5	(2 412)	2 417	100
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	283 \$	(108) \$	391	362

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation a diminué, principalement en raison de l'incidence des fermetures liées à la pandémie de COVID-19 sur les résultats d'exploitation du jeu en établissement de la Société.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est principalement lié à l'achat de nouveaux terminaux de loterie, à la modernisation des installations et à d'autres dépenses d'investissement durant l'exercice. À l'exercice 2019-2020, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement était essentiellement lié à la fermeture de comptes de réserve aux casinos de Niagara et à Caesars Windsor, à laquelle s'ajoutent les recettes tirées de la vente des actifs du regroupement de zones de jeu de Niagara.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement est principalement lié aux prélèvements effectués durant l'exercice 2020-2021 sur l'emprunt relatif aux terminaux de loterie, qui ont été compensés en partie par les remboursements des emprunts relatifs à la plateforme de jeu et au système de gestion des jeux. De plus, étant donné les incertitudes concernant la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur les activités de la Société, OLG n'a pas versé de dividendes à la Province de l'Ontario durant l'exercice 2020-2021, alors qu'elle lui en avait versés pour la somme de 2,4 milliards de dollars à l'exercice 2019-2020.

Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués, les surplus d'apport et les réserves.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Veuillez consulter la note 23 des Notes afférentes aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

5. Gestion des risques d'entreprise

APERÇU

OLG applique un programme officiel de Gestion des risques d'entreprise (« GRE ») qui vise à optimiser son rendement et à appuyer les efforts déployés par la direction afin d'identifier et de gérer les risques liés à sa stratégie « ON joue ». Le cadre de GRE est conforme aux orientations et exigences en la matière du Conseil de gestion du gouvernement. Le président et chef de la direction d'OLG est l'ultime responsable de la gestion des risques et il est appuyé par la direction. Un rapport trimestriel sur les risques est présenté au Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Le processus de GRE a permis d'identifier des risques importants, et le président et chef de la direction et la direction ont élaboré des stratégies d'atténuation des risques pour chacun d'eux. Ces risques importants sont notamment les suivants :

PANDÉMIE DE COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié la COVID-19 de pandémie. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont immédiatement réagi en prenant des mesures pour réduire la propagation de la maladie et protéger la vie humaine.

La durée et la gravité de la pandémie dépendent de plusieurs facteurs et, tant que la COVID-19 n'est pas bien maîtrisée, il pourrait y avoir des vagues continues d'infections et d'interventions de santé publique liées à la COVID-19. Chaque vague pourrait de nouveau avoir des répercussions sur les activités de la Société. Durant cette pandémie, OLG se concentre sur la gestion des facteurs de risque suivants :

- les restrictions en matière de santé publique mises en place par les gouvernements pour protéger le public et l'adaptation des activités d'OLG qui en découle;
- l'accès aux employés d'OLG et leur disponibilité pour appuyer les activités courantes et essentielles;
- les changements de comportement des consommateurs;
- la capacité et la prospérité des fournisseurs de services et des tiers pour appuyer les activités essentielles d'OLG; ces tiers font face à leurs propres risques liés à la pandémie, ce qui pourrait limiter leur capacité à appuyer OLG et, dans des cas extrêmes, menacer leur propre viabilité.

OLG est prête à faire face à des crises grâce à ses plans d'intervention en cas d'urgence (« PIU »), à ses plans de continuité des activités (« PCA »), à ses plans de reprise après sinistre (« PRS »), et, plus particulièrement, à ses plans opérationnels en cas de pandémie. Ces plans sont élaborés et actualisés en vue de s'assurer qu'OLG protège la santé et la sécurité de ses employés et de veiller à l'exécution continue de ses fonctions essentielles afin qu'elle puisse continuer de générer des produits, tout en se conformant aux mesures d'urgence prises par le gouvernement.

Étant donné qu'OLG est et sera confrontée à des défis opérationnels durant la pandémie, elle considérera régulièrement les risques et les possibilités et réagira en conséquence. La pandémie a permis d'accélérer l'utilisation des technologies dans les activités de la Société, de

réduire son empreinte immobilière et d'optimiser sa présence dans le paysage numérique. Pour atténuer davantage ce risque, OLG examine régulièrement les leçons tirées de la pandémie de COVID-19, ce qui l'amène à réinventer sa façon de faire actuelle et future.

PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

OLG dépend de plus en plus de tiers pour exécuter ou appuyer des initiatives de croissance essentielles. Ce modèle comporte implicitement le risque que les tiers ne satisfassent pas les attentes. Des ententes à long terme ont été conclues avec des fournisseurs de services de jeu en établissement et des fournisseurs de technologies du secteur privé qui offriront les produits et services technologiques novateurs à l'appui du jeu numérique. OLG doit veiller à ce que les tiers exécutent bien leur travail, tout en maintenant des relations saines avec ces partenaires importants sur le plan stratégique.

Pour accroître les produits d'exploitation, les fournisseurs de services de jeu en établissement prévoient investir dans la construction et l'agrandissement d'établissements, dans la création de nouveaux produits et dans des installations non liées au jeu. Ces plans pourraient être touchés par l'entrée en vigueur ou la modification de règlements ou de restrictions gouvernementales, des retards dans l'obtention d'approbations municipales et l'évolution des comportements des clients. La perte de produits découlant de la fermeture des casinos pourrait aussi influencer sur le capital disponible pour financer des investissements à l'appui des plans de croissance.

Le rendement des fournisseurs de services technologiques d'OLG peut être perturbé par la complexité des activités d'intégration et des relations avec les partenaires. La pandémie de COVID-19 pourrait accroître cette complexité en raison de diverses restrictions qui sont imposées à ces fournisseurs en fonction de leur emplacement, de nouveaux protocoles de sécurité et de leurs capacités d'obtenir des ressources et de maintenir la prospérité de leurs finances et de leur chaîne d'approvisionnement. En outre, les restructurations d'entreprise, qui sont courantes dans ce secteur, doivent être étroitement surveillées pour s'assurer de la bonne gestion des risques connexes.

Pour atténuer ce risque, OLG :

- maintient des communications continues et établit des ententes provisoires avec les fournisseurs de services afin de s'assurer qu'ils peuvent continuer d'honorer leur contrat malgré la situation actuelle;
- exerce une surveillance et élabore des plans d'intervention en fonction de scénarios relativement aux tiers qui risquent le plus de connaître des problèmes de viabilité financière;
- maintient des relations étroites avec les fournisseurs, centralise les activités d'approvisionnement et améliore son programme de gestion des tiers à l'échelle de l'entreprise;
- améliore ses pratiques rigoureuses de gouvernance grâce à de nouveaux tableaux de bord permettant de surveiller constamment les partenaires du secteur privé.

PERSONNES ET CULTURE

L'attraction et le maintien en poste de talents clés dans un marché concurrentiel représentent un risque continu pour OLG. Pour atténuer ce risque :

- OLG répercute les objectifs de la stratégie organisationnelle sur les employés, a adopté un nouveau système de gestion du rendement et passe en revue la structure de rémunération connexe afin de récompenser les employés faisant un excellent travail;
- dans le cadre de l'amélioration du modèle d'exploitation de la Société, la direction examine la conception organisationnelle et évalue les besoins en talents afin de s'assurer qu'OLG dispose des compétences et de la structure requises, dans le but de mener ses activités aussi efficacement que possible.

TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURE DE L'INFORMATION

Tandis qu'elle met en œuvre de nouvelles technologies numériques, OLG doit s'assurer que ses systèmes administratifs continuent de maintenir et de développer ses secteurs d'activité essentiels et que l'accès aux systèmes ou à l'information n'est pas compromis. Toutes les entreprises sont confrontées à la possibilité d'incidents impliquant des cyberattaques. Pour faire face à ces défis, OLG :

- effectue des améliorations technologiques de grande valeur et en prévoit d'autres pour accroître la sécurité, la fonctionnalité, la fiabilité et la flexibilité;
- tient à jour et fait évoluer un programme bien établi de gestion des risques relatifs à la cybersécurité; elle exige aussi des fournisseurs de services et des partenaires du secteur privé qu'ils appliquent des mesures de contrôle en matière de cybersécurité et lui fournissent une assurance indépendante concernant ces mesures;
- a souscrit une assurance pour atténuer les répercussions des incidents relatifs à la cybersécurité, le cas échéant, et continue d'actualiser et d'améliorer ses capacités à réagir au contexte de cybermenaces qui évolue rapidement.

GOVERNANCE, AFFAIRES JURIDIQUES ET CONFORMITÉ

OLG est tenue de se conformer à certaines lois et certains règlements dans l'exécution de son mandat. L'accent mis sur la conformité est essentiel alors qu'OLG met en œuvre sa stratégie, entreprend de nouvelles relations avec des tiers et progresse dans l'environnement numérique. OLG doit comprendre les répercussions juridiques et réglementaires des technologies nouvelles et innovatrices. Elle doit notamment veiller à ce que les fournisseurs de services et les partenaires du secteur privé comprennent leurs obligations dans un environnement réglementé visant des entités du secteur public comme OLG. Lorsque les autorités modifient les règlements ou les lois, OLG peut avoir à apporter des modifications opérationnelles. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de règlements sur le blanchiment d'argent, sur le jeu en établissement et sur le jeu en ligne.

Pour atténuer ce risque, OLG :

- a mis en œuvre un cadre de conformité d'entreprise et maintient des processus et des ressources consacrées à la conformité;

- a élaboré des programmes pour veiller à ce que les exigences réglementaires en matière de conformité soient prises en compte pour chaque nouvelle initiative;
- offre une formation continue sur les exigences réglementaires à ses employés et aux tiers; au besoin, elle apportera des améliorations à son programme de lutte contre le blanchiment d'argent.

PRODUITS CONCURRENTIELS

OLG se tourne vers des expériences clients plus complètes qui misent sur la technologie dans le marché numérique. Toutefois, elle rivalise avec un large éventail d'options de divertissement mondiales. L'annonce du gouvernement de l'Ontario concernant son intention d'établir un marché du jeu légal en ligne offre aux Ontariens de nouvelles options. OLG aura pour défi de suivre l'évolution des attentes des clients en lançant de nouveaux produits novateurs avec souplesse. En outre, la capacité d'OLG à exécuter la stratégie « ON joue » et à lancer de nouveaux produits concurrentiels nécessitera, dans certains cas, des approbations gouvernementales, pour lesquelles le délai peut être incertain.

Pour atténuer ce risque, OLG a mis en œuvre une nouvelle plateforme et un nouveau site Web de jeu et elle mettra en place de nouvelles applications mobiles et solutions de mises sportives. Sa stratégie est de devenir entièrement axée sur le client en accélérant la mise en marché de nouvelles solutions numériques novatrices et en établissant des partenariats afin d'être concurrentielle sur le marché. OLG tirera aussi profit de son avantage local — son vaste réseau de points de vente et d'établissements de jeu — pour différencier son offre de celle des concurrents. Elle offrira notamment un excellent service à la clientèle par l'entremise d'outils de jeu responsable reconnus mondialement. OLG et les autorités collaborent étroitement afin de s'assurer que les approbations nécessaires relativement au plan « ON joue » sont obtenues suivant les besoins — et OLG sera prête à s'adapter si les approbations sont retardées.

6. Principales méthodes comptables, utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conforme aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Produits
- Contrats de location
- Consolidation

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitude importantes, qui peuvent avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles
- Provisions
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de location-financement
- Passifs contractuels
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues
- Avantages du personnel
- Éventualités

Les principales méthodes comptables, l'utilisation d'estimations et le recours au jugement de la Société ont été examinés et discutés avec le Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Ces principales méthodes comptables sont décrites à la note 4 des Notes afférentes aux états financiers consolidés.

Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2020 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LE RAPPORT ANNUEL

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la totalité de l'information du présent rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration et leur responsabilité incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il y a lieu, la direction a posé des jugements éclairés et a fait des estimations conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le conseil d'administration supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière grâce à son Comité d'audit et de gestion des risques, entièrement formé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de la Société et qui ne font pas partie de son personnel. Le Comité d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers et recommande leur approbation au conseil d'administration. Ce Comité se réunit périodiquement avec la direction, l'audit interne et les auditeurs externes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne appropriés conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés produits sont fiables et pertinents et que les actifs de la Société sont adéquatement protégés. La Société compte une équipe d'auditeurs internes qui a notamment pour fonction le suivi des mécanismes de contrôle interne et de leur application, de façon continue. Les rapports préparés par les auditeurs internes sont examinés par le Comité. La vice-présidente principale et dirigeante principale, Risque et Audit, qui est responsable de l'audit interne, fait rapport directement au président et chef de la direction et a un accès sans réserve au Comité d'audit et de gestion des risques.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration suivant les recommandations du Comité d'audit et de gestion des risques, a passé en revue les états financiers consolidés. Dans son rapport, l'auditeur indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur indépendant a un accès complet et sans réserve au Comité.

Duncan Hannay
Président et chef de la direction

Pinder Basi
Dirigeant principal, Finances

Le 22 juin 2021



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et
des jeux de l'Ontario et au ministre des Finances de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société des loteries et
des jeux de l'Ontario. (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020;
 - les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 mars 2021 et
31 mars 2020;
 - les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les
31 mars 2021 et 31 mars 2020;
 - les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars
2021 et 31 mars 2020;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes
comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs,
une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2021 et
au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de
trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes
internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement
reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes
sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à
l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion de la Société;
- des informations, contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2020 -2021 d'OLG », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et dans le « Rapport annuel 2020-2021 d'OLG, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan (Canada)

Le 22 juin 2021

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
États consolidés de la situation financière
Aux 31 mars 2021 et 2020
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		443 \$	160 \$
Liquidités soumises à des restrictions	6	107	100
Clients et autres débiteurs	7	97	61
Somme à recevoir des fournisseurs de services	15	43	45
Charges payées d'avance		17	14
Stocks	8	33	37
Total des actifs courants		740	417
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions	6	35	35
Immobilisations corporelles	9	816	805
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	245	271
Créances liées aux contrats de location-financement	10	154	—
Autres actifs	10	49	—
Total des actifs non courants		1 299	1 111
Total des actifs		2 039 \$	1 528 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	11	336 \$	317 \$
Provisions	12	43	35
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	15	75	103
Somme à payer au gouvernement du Canada	17	18	30
Partie courante des passifs contractuels	18	45	45
Partie courante des obligations locatives	10	18	14
Partie courante de la dette à long terme	19	12	11
Total des passifs courants		547	555
Passifs non courants			
Passifs contractuels	18	181	182
Obligations locatives	10	405	271
Dette à long terme	19	51	21
Avantages du personnel	24	12	13
Total des passifs non courants		649	487
Total des passifs		1 196	1 042
Capitaux propres			
Résultats non distribués		746	389
Surplus d'apport		62	62
Réserves	6	35	35
Total des capitaux propres		843	486
Total des passifs et des capitaux propres		2 039 \$	1 528 \$

Engagements (notes 15 et 25)

Éventualités (note 26)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 3 a.)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

Gail Beggs

Gail Beggs, vice-présidente et présidente intérimaire du conseil

Lori O'Neill

Lori O'Neill, administratrice

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
Recettes tirées des loteries et des jeux		4 801 \$	8 289 \$
Moins : les lots des jeux de loterie		(2 464)	(2 313)
Moins : les redevances aux fournisseurs de services		(153)	(1 704)
Produits tirés du jeu		2 184	4 272
Produits locatifs	10	54	72
Produits ne provenant pas du jeu		—	42
Produits	18	2 238	4 386
Charges (produits)			
Commissions et redevances	20	736	398
Paievements aux partenaires	21	493	825
Personnel		222	371
Marketing et promotion		103	159
Amortissement	9, 10	80	85
Mise à jour des systèmes		64	71
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	22	58	64
Impression, distribution et test des billets		58	55
Installations		46	38
Droits de nature réglementaire		12	13
Cotisation sur les gains	16	2	256
Nourriture, boissons et autres achats		—	29
Charges financières	13	13	15
Produits financiers	13	(6)	(11)
Profits à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net		—	(29)
		1 881	2 339
Bénéfice net et résultat global		357 \$	2 047 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
États consolidés des variations des capitaux propres
 Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
 (en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Réserves de remplacement des immobilisations	Réserves d'exploitation	Réserves pour indemnisation	Total
Solde au 31 mars 2019	645 \$	62 \$	10 \$	58 \$	48 \$	823 \$
Bénéfice net et résultat global	2 047	-	-	-	-	2 047
Apports ou distributions						
Transferts aux (provenant des) réserves	81	-	(5)	(28)	(48)	-
Versements à la Province de l'Ontario	(2 384)	-	-	-	-	(2 384)
Solde au 31 mars 2020	389 \$	62 \$	5 \$	30 \$	- \$	486 \$
Bénéfice net et résultat global	357	-	-	-	-	357
Solde au 31 mars 2021	746 \$	62 \$	5 \$	30 \$	- \$	843 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Tableaux consolidés des flux de trésorerie
Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net et résultat global		357 \$	2 047 \$
Ajustements en vue du rapprochement du bénéfice de la période et des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	9, 10	80	85
Profit à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net		—	(29)
Charges financières nettes	13	7	4
Autres avantages à long terme	24 c.	(1)	(1)
Autres	10	4	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		447	2 106
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de la partie courante des liquidités soumises à des restrictions			
(Augmentation) de la partie courante des liquidités soumises à des restrictions		(7)	(28)
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs		(33)	82
(Augmentation) des autres actifs		(49)	—
Diminution (augmentation) de la somme à recevoir des fournisseurs de services		3	(26)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance		(3)	14
Diminution (augmentation) des stocks		4	(6)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs		24	—
Augmentation des provisions		8	14
(Diminution) de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services		(28)	(186)
(Diminution) de la somme à payer au gouvernement du Canada		(12)	(14)
(Diminution) augmentation des passifs contractuels		(1)	170
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		353	2 126
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		3	11
Dépenses d'investissement		(78)	(53)
Variation des actifs nets détenus en vue de la vente		—	51
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente		—	88
Diminution de la partie non courante des liquidités soumises à des restrictions		—	81
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		(75)	178
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Intérêts payés		(11)	(14)
Produit de la dette à long terme		100	10
Versements sur la dette à long terme		(70)	(10)
Palements d'obligations locatives		(14)	(14)
Versements à la Province de l'Ontario		—	(2 384)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement		5	(2 412)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		283	(108)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		160	268
Trésorerie à la clôture de l'exercice		443 \$	160 \$
<i>Informations supplémentaires sur les activités d'investissement hors trésorerie</i>			
Acquisition d'immobilisations corporelles toujours impayées		7 \$	11 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de l'exploitation et de la gestion de ce qui suit :

- les jeux de loterie,
- le jeu de bienfaisance,
- le jeu numérique, et
- le jeu en établissement.

La Société finance aussi directement et contribue à soutenir le secteur des courses de chevaux en Ontario (note 25 d.).

Au 31 mars 2021, la Société maintient une convention d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Limited (« CEWL ») pour l'exploitation de Caesars Windsor. La Société consolide la situation financière et les résultats financiers de Caesars Windsor, mais pas ceux de l'entité d'exploitation du casino. Jusqu'au 11 juin 2019, la Société maintenait une convention d'exploitation avec Falls Management Group L.P. visant l'exploitation de Casino Niagara et de Fallsview. À la résiliation de cette convention d'exploitation, une nouvelle convention conclue entre la Société et le fournisseur de services de Niagara (note 2) est entrée en vigueur. La Société a consolidé les résultats financiers de Casino Niagara et de Fallsview jusqu'au 11 juin 2019, soit les périodes jusqu'auxquelles la Société exerçait un contrôle sur leurs activités respectives.

Comme il est décrit en détail à la note 2, la Société a conclu des ententes d'exploitation et de services des casinos (« Casino Operating and Services Agreements » ou « COSA ») avec des fournisseurs de services de jeu en établissement et des ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulée Charitable Gaming Centre Service Provider Agreements (« CGCSPA ») avec certains fournisseurs de services de jeu de bienfaisance (individuellement, et collectivement, les « fournisseurs de services »). La Société n'exerce pas de contrôle sur ces fournisseurs de services et, de ce fait, elle ne consolide pas la situation financière et les résultats financiers de ces fournisseurs de services. Aux termes des COSA et des CGCSPA, la Société comptabilise la quote-part lui revenant des produits tirés du jeu générés par les établissements de jeu traditionnel et par les centres de jeu de bienfaisance exploités par des fournisseurs de services dans la période au cours de laquelle les revenus sont gagnés au titre des parties jouées. Outre la comptabilisation de produits aux termes des ententes à long terme de partage des produits tirés du jeu, lorsque les établissements sont transférés aux fournisseurs de services, OLG comptabilise tout profit applicable lié à la vente ou à la décomptabilisation d'actifs.

Le bureau principal et le siège social de la Société sont respectivement situés aux adresses suivantes :

- 70, promenade Foster, bureau 800, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2;
- 4120, rue Yonge, bureau 402, Toronto (Ontario) M2P 2B8.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 22 juin 2021.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

2. Modernisation du jeu en Ontario

a. Jeu en établissement

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation, la Société a regroupé toutes les salles de machines à sous dans les hippodromes et tous les casinos, sauf Caesars Windsor, en huit regroupements de zones de jeu en fonction de leur emplacement géographique. Les regroupements, qui étaient composés des immobilisations corporelles, du fonds de roulement et des droits d'exploitation et de construction, ont été transférés à des fournisseurs de services du secteur privé (un fournisseur de services de jeu en établissement pour chaque regroupement), à l'achèvement d'un processus d'approvisionnement. OLG continue d'exploiter et de gérer les établissements de jeu traditionnel compris dans les regroupements tandis que les fournisseurs de services assurent le contrôle des activités courantes.

Le tableau ci-après présente le regroupement des zones de jeu d'OLG :

Regroupe-ment de zones de jeu d'OLG	Établissement	Fournisseur de services	Date d'entrée en vigueur de la COSA	Échéance de la convention d'exploitation
Est	Thousand Islands Kawartha Downs Belleville Peterborough	Ontario Gaming East Limited Partnership (OGELP)	11 janvier 2016	31 mars 2040
Sud-Ouest	Point Edward London Clinton Chatham Hanover Woodstock Sarnia	Gateway Casinos & Entertainment Limited (Gateway)	9 mai 2017	31 mars 2037
Nord	Sault Ste. Marie Thunder Bay Sudbury North Bay (nouvel établissement*) Kenora (nouvel établissement*)	Gateway	30 mai 2017	31 mars 2037
Ottawa	Rideau	HR Ottawa L.P. (Hard Rock)	12 septembre 2017	31 mars 2037
Région du Grand Toronto	Woodbine Ajax Great Blue Heron Pickering (nouvel établissement*)	Ontario Gaming GTA Limited Partnership (OGGLP)	23 janvier 2018	22 janvier 2039
Ouest de la région du Grand Toronto	Brantford Flamboro Mohawk Grand River	Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (OGWGLP)	1 ^{er} mai 2018	31 mars 2038
Centre	Innisfil Rama Wasaga Beach (nouvel établissement*)	Gateway	18 juillet 2018	31 juillet 2041
Niagara	Casino Niagara Fallsview	MGE Niagara Entertainment Inc. (MGE)	11 juin 2019	31 mars 2040

*Pas encore construit, en cours de construction ou pas encore ouvert au public au 31 mars 2021.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

2. Modernisation du jeu en Ontario (suite)

b. Jeu de bienfaisance

Au cours de l'exercice 2019-2020, la Société a adopté un nouveau modèle financier à l'égard de 31 centres de jeu de bienfaisance exploités par des fournisseurs de services aux termes des CGCSPA, lesquelles doivent venir à échéance le 31 mars 2030. Deux nouveaux centres de jeu de bienfaisance ont ouvert au cours de l'exercice 2019-2020, et quatre nouveaux centres de jeu de bienfaisance ont ouvert au cours de l'exercice 2020-2021. Ces centres sont également exploités par des fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance.

Au 31 mars 2021, OLG exploitait et gérât 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario.

3. Base d'établissement

a. Interruption temporaire des activités

La pandémie de COVID-19 a posé de nouveaux défis à l'Ontario, lesquels se sont répercutés de façon importante sur les activités et les résultats financiers de la Société au cours de l'exercice 2020-2021. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sont inconnues à l'heure actuelle.

La pandémie de COVID-19 a une incidence sur les flux de trésorerie, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La nature évolutive de la pandémie de COVID-19 engendre une grande incertitude quant à la durée, à l'incidence et à l'ampleur des interruptions temporaires de certaines activités d'OLG et à la reprise après la réouverture.

L'exposition de la Société au risque de crédit s'est accrue du fait de la pandémie de COVID-19. La Société a comptabilisé des pertes de crédit attendues liées aux montants à payer par les fournisseurs de services de jeu en établissement (note 23 c.).

La fermeture d'établissements de jeu, comme il en est fait mention ci-dessous, a également influé sur les flux de trésorerie de la Société. La Société continue de gérer son risque de liquidité par la gestion des coûts et des fournisseurs, la redéfinition de la priorité de certaines initiatives, et par la prévision et l'évaluation continues des besoins de trésorerie [se reporter à la note 19. pour plus de renseignements sur la convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (« OOF »)].

Jeu en établissement

La Société, l'exploitant de Caesars Windsor, et les fournisseurs de services de jeu en établissement ont fermé temporairement tous les établissements de jeu le 16 mars 2020.

En septembre 2020, certains établissements de jeu dans la province ont commencé à rouvrir selon des niveaux d'occupation considérablement réduits, conformément aux directives provinciales et aux restrictions en matière de santé publique. Des fermetures ont de nouveau été imposées par les autorités de santé publique dans certaines régions de la province en octobre et novembre, et tous les établissements de la province ont fermé de nouveau en décembre 2020. Bien que certains établissements de jeu aient rouvert après les fermetures de décembre 2020, tous les établissements de jeu traditionnels étaient fermés au 3 avril 2021.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

3. Base d'établissement (suite)

a. Interruption temporaire des activités (suite)

Durant les fermetures temporaires, la Société a accepté de continuer à payer les frais fixes et les montants au titre des dépenses d'investissement autorisées comme l'exigent les COSA respectives et de suspendre temporairement les exigences liées aux seuils prédéterminés de produits établis dans les COSA respectives, soit les montants minimaux de produits devant être partagés avec la Société.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société et les fournisseurs de services de jeu en établissement ont convenu d'établir un modèle de rémunération provisoire qui vise à compenser les fournisseurs de services de jeu en établissement pour leurs services pendant la pandémie de COVID-19 et une période de reprise des activités. Le modèle de rémunération provisoire comprend des frais fixes et des paiements au titre de dépenses d'investissement autorisées, comme l'exigent les contrats d'engagement respectifs, ainsi qu'une composante de frais variables fondée sur un pourcentage fixe des produits tirés du jeu, sous réserve de certaines exigences. Le modèle de rémunération provisoire sera maintenu pendant environ 36 mois, plus les périodes de refermeture (selon le cas), ou moins longtemps si les produits tirés du jeu dépassent les objectifs de performance convenus reflétant les niveaux de produits pré-pandémie. À l'échéance du modèle de compensation provisoire, les modèles de compensation historiques définis dans les COSA applicables à chaque groupe de jeux s'appliqueront.

Jeu de bienfaisance

Le 17 mars 2020, les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, avec le soutien de la Société, ont suspendu les activités dans tous les centres de services de jeu de bienfaisance en Ontario.

En juillet 2020, les centres de jeu de bienfaisance de la province ont commencé à rouvrir selon des niveaux d'occupation considérablement réduits, conformément aux directives provinciales et aux restrictions en matière de santé publique. Les fermetures ont été une fois de plus ordonnées par diverses instances de santé publique pour certaines régions de la province, tous les établissements de la province ayant dû fermer en décembre 2020. Bien que certains centres de jeu de bienfaisance aient rouvert après les fermetures de décembre 2020, tous les centres de jeu de bienfaisance étaient fermés au 3 avril 2021.

Loterie

La loterie a été touchée fin mars 2020 lorsque le gouvernement a déclaré la fermeture de tous les lieux de travail non essentiels. À la mi-avril, plus de 2 000 des quelque 9 800 détaillants avaient temporairement cessé de vendre des billets de loterie. Toutefois, en septembre 2020, la plupart des détaillants ont repris leurs ventes.

b. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, des casinos dans les complexes de villégiature (Caesars Windsor et pour l'exercice 2019-2020, Casino Niagara et Fallsview jusqu'au 11 juin 2019) et d'Ontario Gaming Assets Corporation (« OGAC »), filiale en propriété exclusive, et ils ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

c. Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la réévaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont classés en tant que passifs financiers par le biais du résultat net (note 4 e.).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

3. Base d'établissement (suite)

d. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

e. Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Produits (note 4 b.)
- Contrats de location (note 4 h.)
- Consolidation (note 4 a.)

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitude importantes, qui peuvent avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles (notes 4 f. et 4 g.)
- Provisions (note 12)
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de location-financement (note 10)
- Passifs contractuels (note 18)
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues (note 23)
- Avantages du personnel (note 24)
- Éventualités (note 26)

f. Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2020 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société aux fins de l'établissement des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

a. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, d'OGAC et des casinos dans les complexes de villégiature (Caesars Windsor et, pour l'exercice 2019-2020, Casino Niagara et Fallsview jusqu'au 11 juin 2019). La Société consolide les résultats d'exploitation avant le transfert des établissements de jeu aux fournisseurs de services (note 2). La Société n'exerce aucun contrôle sur les fournisseurs de services de jeu en établissement ou de jeu de bienfaisance (note 2) et, de ce fait, ne consolide pas leur situation financière et leurs résultats financiers respectifs. Aux termes des conventions conclues avec les fournisseurs de services de jeu en établissement et de jeu de bienfaisance, la Société comptabilise sa quote-part des produits de la manière indiquée à la (note 4 b.). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés lors de la consolidation.

b. Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits représentent les principales transactions opérationnelles comptabilisées selon l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). L'IFRS 15 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société administre des jeux entre joueurs (« jeux administrés ») ainsi que d'autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini. L'IFRS 9 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société prend une position contre le client de sorte que le profit net ou la perte nette de la Société sur la transaction est déterminé par un événement futur incertain (les « transactions liées aux mises »). L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si les transactions liées au jeu entrent dans le champ de l'IFRS 9 ou de celui de l'IFRS 15. Les billets émis à titre de billets gratuits réclamés ne sont pas comptabilisés comme des produits.

Les produits tirés des jeux administrés, aux termes de l'IFRS 15, sont comptabilisés comme suit :

- Les produits tirés des billets de loterie pour lesquels les résultats sont déterminés par tirage et pour lesquels la Société peut déterminer son rendement de façon précise, sont comptabilisés une fois que le tirage a eu lieu, déduction faite des lots attribués. Ces billets sont vendus aux clients soit par l'entremise de détaillants de loterie ou sur OLG.ca (auparavant PlayOLG).
- Les jeux de Loto nationaux sont administrés par la Société de la loterie interprovinciale (« SLI ») et sont vendus d'un océan à l'autre, alors que les jeux de Loto régionaux sont administrés par la Société et vendus uniquement en Ontario. Les lots non réclamés des jeux de Loto nationaux sont retournés aux joueurs sous forme de gros lots garantis ou de tirages bonis. Les lots des jeux de Loto régionaux qui ont expiré sont retournés à la Province de l'Ontario sous forme de distributions versées à la Province. La valeur des lots liés aux jeux de Loto régionaux qui n'ont pas été réclamés ou dont on prévoit la venue à expiration est estimée d'après une moyenne établie sur une période de douze mois et sont portés tant en réduction du passif au titre des lots non réclamés compris dans les fournisseurs et autres créditeurs ainsi qu'en augmentation des produits tirés du jeu.
- Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés, déduction faite de la structure des lots préétablie, au moment où les détaillants mettent ces jeux en vente au public. Ce moment survient lorsque les détaillants activent les billets, agissant à titre d'intermédiaire pour la vente éventuelle à un client.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

b. Comptabilisation des produits (suite)

- Avant la transition des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance aux termes des CGCSPA, les produits tirés de certains jeux de bienfaisance qui étaient des jeux administrés, étaient constatés, déduction faite de la structure des lots préétablie, lorsque la période au cours de laquelle la partie était jouée prenait fin.

Les produits générés par d'autres transactions effectuées en contrepartie d'un bien ou d'un service défini, aux termes de l'IFRS 15, sont comptabilisés comme suit :

Depuis la transition des fournisseurs de services de jeu de bienfaisances aux termes des CGCSPA, OLG comptabilise sa quote-part des recettes générées par un établissement, et ce, dans la même période au cours de laquelle les parties sont jouées. La quote-part des produits revenant à OLG est déterminée déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu).

Produits tirés du jeu, aux termes des COSA, générés par les établissements de jeu traditionnel exploités par un fournisseur de services :

- Au cours de l'exercice 2020-2021, lorsque les établissements de jeu étaient ouverts, la quote-part revenant à OLG des recettes générées par un établissement a été comptabilisée dans la période au cours de laquelle les parties ont été jouées. La quote-part des produits revenant à OLG est déterminée déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais fixes, de frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées, selon la définition qui en est donnée.
- Lors des fermetures temporaires survenues pendant les exercices 2019-2020 et 2020-2021, aucun produit tiré du jeu n'a été comptabilisé. La Société a continué à payer certaines redevances aux fournisseurs de services, lesquelles ont été passées en charges au poste Commissions et redevances dans les états consolidés du résultat global (note 20 b.). Les redevances aux fournisseurs de services payées durant les fermetures temporaires représentaient les frais en contrepartie des services reçus et elles n'étaient pas liées aux produits tirés du jeu.
- Au cours de l'exercice 2019-2020, lorsque les établissements de jeu étaient ouverts, les produits tirés du jeu comprenaient la quote-part revenant à OLG des recettes générées par un établissement et ils ont été comptabilisés dans la période au cours de laquelle les parties ont été jouées. La quote-part des produits revenant à OLG est déterminée déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais fixes, de frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées, selon la définition qui en est donnée.

Les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités ou détenus par OLG comprennent les produits tirés de l'hébergement, de la nourriture et des boissons (services de restauration), de centres de divertissement ainsi que d'autres services, compte non tenu de la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture et des boissons ainsi que des autres biens et services offerts gratuitement aux clients. Les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements sont constatés à la valeur de détail, soit le prix de vente autonome des éléments sous-jacents, à mesure que les biens sont fournis et que les services sont rendus. Les produits ne provenant pas du jeu sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés. OLG ne comptabilise pas les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités par des fournisseurs de services.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

b. Comptabilisation des produits (suite)

La Société loue certaines propriétés à certains fournisseurs de services de jeu traditionnel et à des tiers en contrepartie de paiements fixes et de paiements variables, selon le cas, aux termes de contrats de location, y compris des remboursements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation, en vertu de certains contrats de location. En plus des paiements fixes et des paiements variables, un ajustement est effectué dans le cas de certains contrats de location, aux termes de l'IFRS 15, afin de réaffecter les produits tirés du jeu aux produits locatifs afin de comptabiliser la juste valeur marchande des loyers versés. Pour l'exercice 2020-2021, aucun ajustement n'a été comptabilisé au titre d'une réaffectation étant donné qu'aucun produit tiré du jeu n'a été généré par les propriétés louées respectives en raison des fermetures d'établissements.

Les fonds perçus relativement à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés par tirage et pour lesquels des billets sont vendus avant ledit tirage sont constatés comme passif contractuel représentant la tranche des produits devant être comptabilisés lorsque le tirage connexe a lieu et une tranche distincte pour les lots que la Société prévoit remettre aux joueurs. Les passifs contractuels comprennent également les produits locatifs payés d'avance et la contrepartie reçue des fournisseurs de services de jeu en établissement relativement à la quote-part future revenant à OLG des produits tirés du jeu qui est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de la COSA applicable.

Les produits générés par les transactions liées aux mises, aux termes de l'IFRS 9, sont comptabilisés comme suit :

Les produits générés par les transactions liées aux mises dont le résultat est fondé sur un événement futur comprennent les produits tirés de certains jeux de loterie et de certains jeux numériques, de certains produits de jeux de bienfaisance avant la transition des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance aux termes des CGCSPA (après la transition, tous les produits tirés du jeu de bienfaisance sont comptabilisés aux termes de l'entente de partage des produits dont il a été question ci-dessus), des machines à sous et des tables de jeu exploitées par les exploitants de casinos dans les complexes de villégiature. Les produits tirés du jeu générés par les transactions liées aux mises représentent l'écart entre les montants générés grâce aux mises, moins les paiements provenant de ces mises, déduction faite de la variation des passifs au titre des gros lots accumulés et des passifs au titre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle. Dans le cas des transactions liées aux mises, les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle la partie est jouée ou au moment du tirage correspondant.

i) Programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle

La Société maintient des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle offerts par les casinos dans les complexes de villégiature exploités par un exploitant, ce qui inclut Caesars Windsor et pour l'exercice 2019-2020, Casino Niagara et Fallsview jusqu'au 11 juin 2019. Les programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle ont continué d'être offerts après le transfert des établissements aux fournisseurs de services de jeu en établissement, aux termes des COSA, jusqu'à ce que ces derniers adoptent leur propre programme, montants qui sont réglés au moyen des redevances aux fournisseurs de services.

Les programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle s'entendent de ceux aux termes desquels les clients ont la possibilité soit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais soit, dans bien des cas, d'obtenir de l'argent. Certains de ces programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle permettent aux clients d'obtenir des points en fonction du volume de jeu au cours des transactions liées au jeu. Ces points sont comptabilisés en tant qu'éléments identifiables de la transaction génératrice de produits. Un passif financier est comptabilisé lorsque les points sont accordés et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est constaté à titre de provision promotionnelle en réduction des produits.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

b. Comptabilisation des produits (suite)

Dans certains cas, un client peut avoir le droit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais ou, encore, de l'argent. Un passif financier est alors inscrit lorsque les points sont attribués, et un montant correspondant égal à leur valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Le solde des points d'un client est perdu lorsque ce dernier n'accumule aucun point dans une période de six à douze mois. Si les points viennent à échéance ou sont perdus, le passif financier est décomptabilisé.

Dans le cas des programmes aux termes desquels les clients ont le droit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais, les produits, tels qu'ils sont établis en fonction de la juste valeur des biens et services non fournis, sont différés jusqu'à ce que la prime soit fournie ou qu'elle expire.

ii) Biens et services gratuits

Des biens et services gratuits sont fournis par les casinos dans les complexes de villégiature, exploités par un exploitant, ce qui inclut Caesars Windsor et, pour l'exercice 2019-2020, Casino Niagara et Fallsview jusqu'au 11 juin 2019.

La Société peut fournir des services d'hébergement, de transport, de restauration, de divertissement et d'autres biens et services aux clients sans frais, dans les établissements exploités ou détenus par OLG.

Lorsque ces biens et services gratuits sont fournis dans le cadre d'une transaction liée au jeu, une partie du prix de transaction reçu des clients visés est attribuée aux biens et services gratuits et comptabilisée lorsque les biens et services sont fournis. La Société effectue cette répartition en fonction du prix de vente autonome des biens et services sous-jacents.

Lorsque ces biens et services gratuits ne sont pas fournis dans le cadre d'une transaction liée au jeu, la Société ne comptabilise pas les produits tirés de ces biens et services gratuits.

c. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités sont soumises à des restrictions aux fins des réserves de financement. Elles comprennent les fonds déposés aux fins des lots, les fonds du programme liés aux courses de chevaux, le produit tiré des prêts à terme non utilisés et les sommes détenues au nom des clients du jeu numérique.

d. Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

e. Instruments financiers

i) Comptabilisation des actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société n'a pas d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La Société comptabilise initialement les créances clients à la date à laquelle elles ont été générées. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
 Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
 (en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

e. Instruments financiers (suite)

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie tirés de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

ii) Évaluation des actifs financiers non dérivés

Coût amorti	Comprend l'ensemble de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement	Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux conditions suivantes et qu'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : i) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels; ii) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après la comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.
--------------------	---	---

iii) Comptabilisation des passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier est classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers non dérivés de la Société sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers dérivés de la Société sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société comptabilise initialement les passifs financiers à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont arrivées à expiration. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée est comptabilisé en résultat.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

e. Instruments financiers (suite)

iv) Évaluation des passifs financiers

Coût amorti	Comprend les fournisseurs et autres créditeurs, la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, la somme à payer au gouvernement du Canada, la dette à long terme et les obligations locatives.	Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
--------------------	--	---

La Société comptabilise initialement un passif financier dérivé à la juste valeur. Par la suite, ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Les profits ou pertes nets, y compris les intérêts débiteurs, sont comptabilisés en résultat. Les passifs financiers dérivés de la Société comprennent tous les passifs découlant des transactions liées aux mises ainsi que le passif lié au contrat de location visant Brantford (note 18 b.).

v) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

f. Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

La Société inscrit à l'actif toute acquisition d'immobilisations d'envergure d'une durée d'utilité supérieure à un an.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend toute dépense directement attribuable à l'acquisition de l'actif. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé au poste Profits à la sortie d'immobilisations corporelles, sur la base du montant net, dans les états consolidés du résultat global.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée au moment du remplacement. Le coût d'entretien courant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il est engagé.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

f. Immobilisations corporelles (suite)

iii) Amortissement (suite)

L'amortissement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations	Taux
Bâtiments	De 10 à 50 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée d'utilité ou du bail, selon le premier terme atteint
Matériel pour les jeux de loterie	De 5 à 7 ans
Matériel pour les établissements de jeu	De 5 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi. Les immobilisations en cours de construction et les actifs pas encore en service sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée. L'amortissement de ces immobilisations est calculé sur la même base que celui des autres immobilisations corporelles et il débute lorsque les immobilisations sont prêtes à l'emploi.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

g. Dépréciation

i) Actifs financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. La Société évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, à l'exception des soldes de trésorerie pour lesquels le risque de crédit (c.-à-d. le risque de défaut sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) n'a pas augmenté considérablement depuis sa comptabilisation initiale, lesquels sont évalués au montant des pertes de crédit pour 12 mois.

Lorsqu'elle détermine si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et lorsqu'elle estime les pertes de crédit attendues, la Société tient compte des informations raisonnables et justifiables qui sont pertinentes et disponibles qu'il est possible d'obtenir sans engager des coûts ou des efforts déraisonnables, ce qui inclut des informations tant qualitatives que quantitatives et des analyses fondées sur l'expérience historique de la Société et sur une évaluation de crédit éclairée, y compris des informations prospectives.

Dans le cas de créances clients, la Société utilise les pertes sur créances réelles historiques comme base d'estimation des pertes de crédit attendues et applique uniformément cette estimation à son solde brut (déduction faite des soldes déjà entièrement dépréciés et sortis du bilan), chaque date de clôture. La Société estime que ce montant reflète le mieux les pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

g. Dépréciation (suite)

Dans le cas de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement, la Société utilise les pertes de crédit réelles historiques, après ajustement visant à tenir compte des prévisions quant aux circonstances futures.

La correction de valeur pour pertes des actifs financiers évaluée au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute de l'actif et la perte de valeur correspondante est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsque la Société n'a aucune attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif.

ii) Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif ou de l'UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par l'utilisation continue des actifs, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les actifs communs de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun ait pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au poste Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres des états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité ou du groupe d'unités au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

h. Contrats de location

i) À titre de preneur

Au moment de la passation d'un contrat, la Société apprécie si le contrat est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Tous les contrats de location sont constatés en comptabilisant un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de commencement sauf pour ce qui est :

- des contrats de location d'actifs dont le bien sous-jacent est de faible valeur (en fonction de la valeur du bien sous-jacent, à l'état neuf); et
- des contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués selon le montant de l'obligation locative, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, plus les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date ou les coûts directs initiaux engagés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, et s'il est impossible de déterminer ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début, les paiements de loyers au cours des périodes de prolongation si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et les pénalités relatives à la résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si la Société est raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat de location de manière anticipée.

Dans le cas des contrats qui à la fois confèrent à la Société le droit d'utiliser un bien identifié et exigent que des services soient fournis à la Société par le bailleur, la Société a choisi de comptabiliser l'ensemble du contrat comme un contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite évalués au coût amorti diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les passifs au titre des contrats de location sont ensuite évalués au coût amorti et sont réévalués lorsqu'il y a une modification des paiements futurs au titre de la location en raison d'un changement d'indice ou de taux ou s'il y a un changement quant à l'évaluation de l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation.

ii) À titre de bailleur

La Société détermine à la passation du contrat de location si ce dernier est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en appréciant si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est alors considéré comme étant un contrat de location-financement, autrement, il est considéré comme étant un contrat de location simple.

Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise de façon distincte sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue le classement d'un contrat de location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, et non par rapport au bien sous-jacent.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

h. Contrats de location (suite)

ii) À titre de bailleur (suite)

La Société comptabilise les paiements de loyers reçus aux termes des contrats de location simple à titre de produits, selon le mode linéaire, sur la durée du contrat de location, au poste Produits locatifs des états consolidés du résultat global.

La Société comptabilise les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement, lesquels sont présentés comme des créances liées aux contrats de location-financement, pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Les créances liées aux contrats de location-financement sont initialement évaluées à la valeur actualisée des loyers à recevoir par la Société. Les loyers reçus sont ventilés entre une réduction des créances liées aux contrats de location-financement et les produits financiers sur la durée du contrat de location.

i. Provisions

Les provisions correspondent à des passifs dont le montant est incertain, tout comme le moment auquel ils seront engagés. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

j. Avantages du personnel

i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel, dans les charges au titre des avantages du personnel. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à titre d'actifs dans la mesure où il est possible d'obtenir un remboursement en trésorerie ou une réduction des paiements futurs. Les cotisations à un régime à cotisations définies qui sont exigibles plus de douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été rendus par les membres du personnel sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

j. Avantages du personnel (suite)

ii) Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour lequel les entités sont tenues de comptabiliser leur obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et qui n'est pas un régime à cotisations définies. La Société offre des régimes de retraite à prestations définies par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF »), lesquels sont administrés par la Commission du régime de retraite de l'Ontario. La Société n'a aucune obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies, puisque les régimes qu'elle offre sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans les régimes de retraite. La Société a classé ces régimes en tant que régimes généraux et obligatoires étant donné qu'il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi à titre de régime à cotisations définies et ne constate aucun passif additionnel au titre du déficit du régime.

iii) Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation.

iv) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : la date où la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnité ou la date où la Société comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, ces indemnités sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

v) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif et une charge sont comptabilisés pour rendre compte du montant du règlement intégral que la Société s'attend à payer dans les douze mois qui suivent la date de clôture est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

k. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent essentiellement les produits d'intérêts tirés de sommes détenues dans des comptes bancaires, les produits d'intérêts sur les créances liées aux contrats de location-financement et les profits de change nets sur les transactions en monnaie étrangère. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions et les intérêts sur les obligations locatives.

l. Impôt sur le résultat

À titre de mandataire de l'État, la Société n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu des sociétés ni à l'impôt sur le capital des sociétés, et ce, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

m. Présentation des états consolidés du résultat global

Les recettes tirées des loteries et des jeux représentent les ventes de produits de loterie avant déduction des lots des jeux de loterie, des gains nets des jeux de style casino achetés sur OLG.ca (auparavant PlayOLG) et des gains nets des jeux de bienfaisance et des jeux en établissement avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Les redevances aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance après la transition au nouveau modèle financier sont principalement constituées de frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et d'autres frais payés aux fournisseurs de services de jeu ou par ceux-ci.

Les redevances aux fournisseurs de services de jeu en établissement sont constituées de frais fixes, de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu, selon des seuils de produits déterminés aux termes de la COSA initiale ou calculés en pourcentage des produits tirés du jeu au cours de la période visée par le modèle de rémunération provisoire) d'un montant au titre de dépenses d'investissement autorisées et d'autres frais payés aux fournisseurs de services de jeu ou par ceux-ci. Les redevances aux fournisseurs de services de jeu comprennent également d'autres ajustements afin de comptabiliser la quote-part d'OLG des produits aux termes de l'IFRS 15, qui comprennent essentiellement :

- le reclassement de montants aux produits locatifs pour refléter la juste valeur de la contrepartie de la composante locative de l'accord (note 4 b.); et
- la comptabilisation de montants liés à la contrepartie reçue par anticipation relativement à certains regroupements (note 18 b.).

Les redevances aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance et de jeu en établissement payées ou à payer pendant les fermetures temporaires ont été comptabilisées au poste Commissions et honoraires dans les états consolidés du résultat global (note 20.b).

n. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles modifications de normes entrent en vigueur pour les exercices à venir. L'application anticipée est autorisée; toutefois, la Société n'a pas adopté de manière anticipée les normes modifiées lors de la préparation des présents états financiers consolidés.

Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023)

- les modifications de l'IAS 1 visent à clarifier la présentation des passifs dans l'état de la situation financière. Le classement des passifs comme courants ou non courants s'appuie sur les droits contractuels qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et il n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit à différer le règlement ou par la question de savoir si la direction a l'intention ou prévoit régler le passif dans les 12 mois. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Modifications de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022)

- Les modifications de l'IAS 37 visent à clarifier, dans le cas de la détermination d'un contrat déficitaire, le fait que les coûts liés à l'exécution d'un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat et une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

5. Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués, les surplus d'apport et les réserves.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministère des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Il y a lieu de se reporter à la note 23 pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

6. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions, qui comprennent les éléments et montants respectifs suivants, sont détenues dans des comptes bancaires distincts.

	2021	2020
Partie courante		
Fonds déposés aux fins des lots a)	89 \$	73 \$
Autres b)	18	27
	107 \$	100 \$
Partie non courante		
Réserves c)	35 \$	35 \$
Liquidités soumises à des restrictions	142 \$	135 \$

- Les fonds déposés aux fins des lots de 89 millions de dollars (73 millions de dollars en 2020) sont des fonds affectés correspondant au montant estimé des lots bruts de 124 millions de dollars (110 millions de dollars en 2020) déduction faite d'un montant estimé pour les lots qui ne devraient pas être réclamés par les clients de 35 millions de dollars (37 millions de dollars en 2020).
- Les autres liquidités soumises à des restrictions représentent le produit tiré des prêts contractés auprès de l'OOF, compte tenu des intérêts gagnés et reçus, les sommes détenues au nom des clients du jeu numérique et les fonds détenus en fiducie au nom du secteur des courses de chevaux en Ontario qui n'ont pas encore été distribués.
- Les réserves d'exploitation sont liées uniquement à Casino Rama, lesquelles continuent à être détenues conformément à l'ancienne convention d'exploitation, afin de pourvoir aux frais juridiques non assurés découlant de réclamations relatives à la période antérieure à l'échéance de l'ancienne convention d'exploitation. La Société maintient une obligation relative à certains frais juridiques non assurés éventuels, aux termes des nouvelles conventions conclues avec les fournisseurs de services.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
 Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
 (en millions de dollars canadiens)

7. Clients et autres débiteurs

	2021	2020
Créances clients	84 \$	54 \$
Autres débiteurs	13	7
Clients et autres débiteurs	97 \$	61 \$

Le risque de crédit auquel la Société est exposée, de même que les pertes de valeur sur les clients et autres débiteurs sont présentés à la note 23.

8. Stocks

	2021	2020
Papier pour billets de loterie	27 \$	33 \$
Autres	6	4
Stocks	33 \$	37 \$

Le coût des stocks, pris en compte dans les charges, s'est établi à 59 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (70 millions de dollars – 31 mars 2020).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
 Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
 (en millions de dollars canadiens)

9. Immobilisations corporelles

Coût

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1^{er} avril 2019	130 \$	1 784 \$	346 \$	25 \$	107 \$	92 \$	22 \$	2 506 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	–	6	11	–	–	7	37	61
Sorties et mises hors service	–	(2)	(35)	(1)	–	(7)	(1)	(46)
Solde au 31 mars 2020	130 \$	1 788 \$	322 \$	24 \$	107 \$	92 \$	58 \$	2 521 \$
Solde au 1^{er} avril 2020	130 \$	1 788 \$	322 \$	24 \$	107 \$	92 \$	58 \$	2 521 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	–	13	23	1	60	1	(25)	73
Sorties et mises hors service	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Solde au 31 mars 2021	130 \$	1 800 \$	345 \$	25 \$	167 \$	93 \$	33 \$	2 593 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
 Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020
 (en millions de dollars canadiens)

9. Immobilisations corporelles (suite)

Cumul des amortissements et cumul des pertes de valeur

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1^{er} avril 2019	41 \$	1 162 \$	304 \$	18 \$	93 \$	74 \$	– \$	1 692 \$
Amortissements pour l'exercice	–	29	19	2	9	8	–	67
Sorties et mises hors service	–	–	(34)	(1)	–	(8)	–	(43)
Solde au 31 mars 2020	41 \$	1 191 \$	289 \$	19 \$	102 \$	74 \$	– \$	1 716 \$
Solde ajusté au 1^{er} avril 2020	41 \$	1 191 \$	289 \$	19 \$	102 \$	74 \$	– \$	1 716 \$
Amortissements pour l'exercice	–	28	17	1	8	7	–	61
Solde au 31 mars 2021	41 \$	1 219 \$	306 \$	20 \$	110 \$	81 \$	– \$	1 777 \$

Valeurs comptables

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 31 mars 2020	89 \$	597 \$	33 \$	5 \$	5 \$	18 \$	58 \$	805 \$
Solde au 31 mars 2021	89 \$	581 \$	39 \$	5 \$	57 \$	12 \$	33 \$	816 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

10. Contrats de location

a. À titre de preneur

La Société loue des terrains et des propriétés aux termes de contrats de location à long terme.

Les contrats de location visant des locaux pour bureaux, l'espace commercial du Centre des prix et les entrepôts sont habituellement d'une durée fixe allant de cinq à dix ans, et certains de ces contrats comportent des options de prolongation que la Société peut exercer pendant une période allant de un an à cinq ans après la fin de la période de non-résiliation. Les options de prolongation font partie des modalités des contrats de location lorsque la Société peut raisonnablement s'attendre à exercer cette option. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes et variables pendant la durée du contrat de location.

Les contrats de location relatifs aux complexes de casinos, aux terrains et aux centres de divertissement sont habituellement d'une durée fixe allant de 20 à 30 ans, et certains comportent des options de prolongation que la Société peut exercer pour des périodes supplémentaires allant de cinq à quinze ans après la fin de la période de non-résiliation. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes et variables sur la durée du contrat de location.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société a sous-loué le centre de divertissement à un fournisseur de services de jeu en établissement et elle a décomptabilisé l'actif au titre du droit d'utilisation et comptabilisé un montant au titre des créances liées aux contrats de location-financement.

i) Actifs au titre de droits d'utilisation

Coût

	Propriété	Matériel	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2019	349 \$	25	374 \$
Entrées	2	—	2
Modifications	4	—	4
Sorties	(48)	(25)	(73)
Solde au 31 mars 2020	307 \$	— \$	307 \$

Solde au 1 ^{er} avril 2020	307 \$	—	307 \$
Entrées	165	—	165
Modifications	3	—	3
Sorties	(181)	—	(181)
Solde au 31 mars 2021	294 \$	— \$	294 \$

Cumul des amortissements

	Propriété	Matériel	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2019	52 \$	25 \$	77 \$
Amortissement pour l'exercice	18	—	18
Sorties	(34)	(25)	(59)
Solde au 31 mars 2020	36 \$	— \$	36 \$

Solde au 1 ^{er} avril 2020	36 \$	— \$	36
Amortissement pour l'exercice	19	—	19
Sorties	(6)	—	(6)
Solde au 31 mars 2021	49 \$	— \$	49

Valeur comptable	Propriété	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2020	271 \$	— \$	271 \$
Solde au 31 mars 2021	245 \$	— \$	245 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

10. Contrats de location (suite)

a. À titre de preneur (suite)

ii) Obligations locatives

	2021	2020
Solde au 1 ^{er} avril	285 \$	322 \$
Entrées	165	2
Charge d'intérêts	13	10
Ajustement des paiements de loyers variables	4	4
Montant décomptabilisé	(12)	(28)
Versements d'intérêts	(13)	(10)
Remboursements de principal	(19)	(15)
Solde au 31 mars	423 \$	285 \$
Partie courante	18 \$	14 \$
Partie non courante	405	271
	423 \$	285 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être effectués après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2022	30 \$
2023	31
2024	31
2025	30
2026	30
Par la suite	401
Total des obligations locatives non actualisées	553 \$
Moins : les intérêts théoriques sur les contrats de location	130
Total des paiements de loyers actualisés	423 \$

iii) Montants comptabilisés en résultat

	2021	2020
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	19 \$	18 \$
Intérêts sur les obligations locatives	13	10
Paiements de loyers variables non compris dans l'évaluation des obligations locatives	7	5
Charges liées aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur	2	1

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

10. Contrats de location (suite)

a. À titre de preneur (suite)

iv) Montants comptabilisés dans les états consolidés des flux de trésorerie

	2021	2020
Total des sorties de fonds aux fins de contrats de location	34 \$	32 \$

b. À titre de bailleur

Les produits locatifs tirés des contrats de location pour lesquels la Société agit à titre de bailleur sont les suivants :

	2021	2020
Contrats de location-financement		
Charges financières attribuables aux créances liées aux contrats de location-financement	2 \$	– \$
Contrats de location simple		
Produits locatifs tirés des paiements de loyers fixes	41 \$	35 \$
Produits locatifs tirés des paiements de loyers variables	13	37
Total des produits tirés des contrats de location simple	54 \$	72 \$

i) Contrats de location simple

La Société loue ou sous-loue à des fournisseurs de services de jeu en établissement des propriétés et des terrains aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location simple. Les contrats de sous-location ont habituellement des durées fixes allant de 19 à 23 ans et comportent des options de prolongation dont la Société peut se prévaloir sous réserve de certaines conditions. Les paiements de loyers comprennent généralement des paiements fixes et des paiements variables sur la durée du contrat de location.

Dans le cas de certains contrats de location visant des terrains et des bâtiments, un fournisseur de services de jeu en établissement a payé d'avance 61 millions de dollars pour l'utilisation du terrain et du bâtiment. Le fournisseur de services de jeu en établissement a la possibilité de résilier le contrat de location à tout moment et, au moment de la résiliation, la Société doit payer au fournisseur de services de jeu en établissement la juste valeur du terrain et du bâtiment. Le paiement anticipé représente une partie des produits locatifs différés (note 18.b) et une estimation de la juste valeur de l'obligation de la Société liée à l'option de vente détenue par le fournisseur de services de jeu en établissement (note 15.b).

Pour les paiements de loyers de l'exercice clos le 31 mars 2021 qui ont été reportés à des périodes ultérieures, la Société a comptabilisé les reports comme autres actifs de 49 millions de dollars (néant en 2020) dans les états consolidés de la situation financière.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

10. Contrats de location (suite)

b. À titre de bailleur (suite)

i) Contrats de location simple (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels découlant de contrats de location simple, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être touchés après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2022	20 \$
2023	40
2024	40
2025	40
2026	40
Par la suite	637
	817 \$

ii) Contrats de location-financement

La Société sous-loue à des fournisseurs de services de jeu en établissement un terrain de stationnement et un centre de divertissement aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location financement. Les contrats de sous-location ont généralement des durées de 20 ans et prévoient des paiements fixes et des paiements variables sur la durée des contrats de location.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels découlant de contrats de location-financement, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être touchés après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2022	10
2023	10
2024	10
2025	10
2026	10
Par la suite	156
Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir	206 \$
Produits financiers non acquis	(42)
Produits financiers à recevoir, montant brut	164 \$
Moins : les pertes de crédit attendues	4
Produits financiers à recevoir	160 \$
Partie courante des créances liées aux contrats de location-financement (présentée dans les autres débiteurs)	6
Partie non courante des créances liées aux contrats de location-financement	154

Le risque de crédit auquel la Société est exposée, de même que les pertes de valeur sur les créances liées aux contrats de location-financement, sont présentés à la note 23.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

11. Fournisseurs et autres créditeurs

	2021	2020
Fournisseurs et charges à payer	104 \$	86 \$
Lots à payer	89	73
Avantages à court terme	37	38
Passif au titre du jeu	60	61
Commissions à payer	4	26
Dépôts des clients	13	7
Autres créditeurs et charges à payer	29	26
Fournisseurs et autres créditeurs	336 \$	317 \$

Les *lots à payer* comprennent les lots des jeux de loterie non réclamés et estimés.

Les *avantages à court terme* incluent les salaires à payer, les charges à payer au titre des incitatifs, les primes de longs états de service à payer d'ici les 12 prochains mois, la charge à payer au titre des indemnités de vacances, les indemnités de cessation d'emploi, et d'autres passifs à court terme liés au personnel.

Le *passif au titre du jeu* englobe les gros lots progressifs, les points de fidélisation de la clientèle ainsi que d'autres créditeurs liés au jeu. Les gros lots progressifs, qui sont offerts dans les établissements de jeu exploités par un fournisseur de services ou un exploitant, sont évalués en fonction du montant prévu du gros lot progressif à payer. Les points de fidélisation de la clientèle, qui sont attribués en fonction du volume de jeu et échangeables contre des biens et services gratuits ou de l'argent, sont comptabilisés en tant que passif et évalués en fonction du montant à payer à vue.

Les *commissions à payer* correspondent aux paiements dus aux municipalités ainsi qu'aux Premières nations qui accueillent un établissement de jeu traditionnel ou un centre de jeu de bienfaisance.

Les dépôts des clients incluent les sommes détenues au nom des clients du jeu numérique et de Caesars Windsor.

Les *autres créditeurs et charges à payer* incluent la cotisation sur les gains, le marketing d'entreprise ainsi que d'autres montants divers.

L'exposition de la Société au risque de liquidité relatif aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 23.

12. Provisions

Toutes les provisions sont prises en compte dans les passifs courants. Leur valeur comptable se résume ainsi :

	Actions en justice	Autres provisions	Total
Solde au 1^{er} avril 2020	12 \$	23 \$	35 \$
Augmentations et provisions supplémentaires	9	—	9
Montants repris	(1)	—	(1)
Solde au 31 mars 2021	20 \$	23 \$	43 \$

Actions en justice

Le résultat final des actions en justice (y compris le coût réel du règlement et des montants adjugés) dépend de plusieurs facteurs et pourrait s'écarter de manière importante des estimations initiales. Les questions juridiques pour lesquelles aucune provision n'a été comptabilisée (y compris celles pour lesquelles le résultat ne peut être évalué à l'heure actuelle), puisque leur résultat n'est pas probable ou que leur montant ne peut être estimé de manière fiable, sont représentées par un passif éventuel, à moins qu'il existe un faible doute quant à la probabilité d'un résultat (note 26).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

12. Provisions (suite)

Autres provisions

Les autres provisions comprennent essentiellement des provisions pour les obligations de démantèlement et la taxe de vente harmonisée (« TVH »).

La provision pour les obligations de démantèlement est associée à la mise hors service d'immobilisations corporelles à long terme qui découle de leur acquisition, construction, mise en valeur ou utilisation normale. Le solde au 31 mars 2021 s'élevait à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020).

La provision pour TVH se rapporte à des remboursements d'un montant de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2020) reçus au cours des exercices précédents, lequel est en cours d'examen par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

13. Produits financiers et charges financières

	2021	2020
Produits d'intérêts tirés d'actifs financiers évalués au coût amorti	4 \$	6 \$
Profit de change, montant net	—	5
Produits financiers découlant des créances liées à des contrats de location-financement (note 10)	2	—
Produits financiers	6 \$	11 \$
Charge d'intérêts pour les passifs financiers non dérivés		
Intérêts sur les découverts bancaires et les prêts	— \$	1 \$
Intérêts sur les obligations locatives (note 10)	13	10
Autre charge d'intérêts	—	4
Charges financières	13 \$	15 \$

14. Parties liées

La Société est liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. Les transactions entre parties liées comprennent un contrat de location visant des locaux pour bureaux conclu avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 10), les conventions d'emprunt conclues avec l'OOF (note 19), les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi régis par la Commission du régime de retraite de l'Ontario (note 24 b.) et les autres avantages à long terme établis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (note 24 c.).

Toutes les transactions avec ces parties liées surviennent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, soit les membres de son conseil d'administration et les membres de l'équipe de direction, sont habilités à surveiller, à planifier, à diriger et à contrôler les activités de la Société, et ils ont la responsabilité de le faire.

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	2021	2020
Avantages à court terme	4 \$	5 \$
Indemnités de cessation d'emploi	—	2
	4 \$	7 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

15. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services

Somme à recevoir des fournisseurs de services

	2021	2020
Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu en établissement b)	45 \$	47 \$
Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance	1	1
Moins : les pertes de crédit attendues	(3)	(3)
Somme à recevoir des fournisseurs de services	43 \$	45 \$

L'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur liés à la somme à recevoir des fournisseurs de services est présentée à la note 23.

Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services

	2021	2020
Somme à payer à l'exploitant a)	15 \$	17 \$
Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu en établissement b)	60	86
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	75 \$	103 \$

a. Somme à payer à l'exploitant

Caesars Windsor

En vertu de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor, l'exploitant a le droit de recevoir des redevances correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donne à ces expressions la convention d'exploitation en question.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la Société et CEWL ont conclu une entente intitulée Additional Services and Extension Agreement (« ASEA ») qui prévoit une prolongation de la durée de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor. La période de prolongation, selon la définition qui en est donnée, a commencé le 1^{er} août 2020 et se termine le 1^{er} août 2023, et aux termes de certaines options, la Société peut prolonger à nouveau la durée de la convention pour une période d'au plus un an se terminant le 1^{er} août 2024. Aux termes de l'ASEA, l'exploitant a droit essentiellement aux redevances d'exploitant courantes, tel qu'il est stipulé dans la convention d'exploitation, à un paiement de prolongation de 4 millions de dollars par année (calculé sur une base journalière) et à une redevance pour la dernière période d'exploitation, telle qu'elle est définie au lieu des redevances d'exploitant actuelles au cours des six derniers mois de l'ASEA. Conformément à l'ASEA, l'obligation de maintenir la réserve pour indemnisation n'était plus requise et a donc été éliminée au cours de l'exercice 2019-2020, et des sommes ont été versées à la Province de l'Ontario.

Dans le cas de Caesars Windsor, la filiale de l'exploitant est l'employeur du personnel y travaillant. Tous les salaires et toutes les charges salariales sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses états consolidés du résultat global.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

15. Somme à payer aux (à recevoir des) exploitants et aux (des) fournisseurs de services (suite)

b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu en établissement

Aux termes de la COSA conclue avec chacun des fournisseurs de services, un fournisseur de services a le droit de recevoir une quote-part des recettes tirées du jeu générées par les établissements qu'il exploite. Pendant les fermetures temporaires survenues au cours des exercices 2019-2020 et 2020-2021, les recettes tirées du jeu ont été nulles, mais la Société a toutefois continué à payer les frais fixes et les montants au titre des dépenses d'investissement autorisées comme l'exigent les COSA respectives (note 3). La somme à payer aux fournisseurs de services a été incluse au poste Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services.

Lorsque les établissements sont ouverts, la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu en établissement représente la quote-part à payer des produits tirés du jeu revenant aux fournisseurs de services, laquelle comprend principalement des frais fixes, des frais variables et un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. Est également inclus, un montant à payer à un fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto advenant que ce dernier mette fin à un contrat de location de façon anticipée ou à l'échéance (note 10 b.).

En raison de la méthode de calcul et du calendrier de règlement, certains regroupements de zones de jeu peuvent être en situation de créance à la fin de l'exercice. Certaines sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu en établissement sont soumises à l'imputation d'intérêts. Lorsque les sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu en établissement ne peuvent être réglées sur une base nette ou qu'OLG n'a pas l'intention de procéder à ce mode de règlement, ces sommes ont été présentées séparément de celles qui sont à payer aux fournisseurs de services.

Au 31 mars 2021, les montants impayés que la Société avait l'intention de régler s'établissaient à néant. Au 31 mars 2020, la Société avait l'intention de régler, sur une base nette, une somme à recevoir d'un fournisseur de services de jeu en établissement. Par conséquent, ce solde de 27 millions de dollars à recevoir d'un fournisseur de services de jeu en établissement a été présenté, déduction faite des sommes à payer à ce même fournisseur de services.

c. Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance

Aux termes des CGCSPA, un fournisseur de services de jeu de bienfaisance a le droit de recevoir une quote-part des recettes tirées du jeu générées par les établissements qu'il exploite. La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance représente la quote-part des produits tirés du jeu attribuable à la Société.

16. Cotisation sur les gains

La Société remet à la Province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits tirés du jeu générés par les établissements respectifs, selon la définition qui en est donnée, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview et à Great Blue Heron Casino en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, soit 2 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021 (256 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020). La Société conserve la responsabilité de remettre la cotisation une fois qu'un fournisseur de services de jeu en établissement se charge des activités courantes d'un établissement.

17. Somme à payer au gouvernement du Canada

Au 31 mars 2021, la somme à payer au gouvernement du Canada totalisait 18 millions de dollars (30 millions de dollars au 31 mars 2020). Aux fins de la constatation de cette obligation, la direction doit faire certaines estimations quant à la nature, à l'échéance et aux montants du passif qui constitue la somme à payer au gouvernement du Canada.

a. Versements au nom de la Province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

17. Somme à payer au gouvernement du Canada (suite)

b. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH »)

À titre d'inscrit visé par le règlement, la Société effectue des versements de TPS et de TVH au gouvernement du Canada en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période donnée est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu.

La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS/TVH au Canada. La TPS/TVH non remboursable à payer aux fournisseurs et la surtaxe à payer au gouvernement du Canada relativement aux charges se rapportant aux activités liées au jeu étaient inscrites en tant que versements au gouvernement du Canada, et figure au poste Paiements aux partenaires des états consolidés du résultat global (note 21).

La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 26 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

18. Produits

a. Ventilation des produits

Les produits de la Société par domaine d'activité se ventilent comme suit :

2021	Loterie	Jeu en établissement	Jeu numérique	Jeu de bienfaisance	Total
Recettes tirées des loteries et des jeux	4 234 \$	116 \$	356 \$	95 \$	4 801 \$
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 403)	—	(61)	—	(2 464)
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	—	(85)	—	(68)	(153)
Produits tirés du jeu	1 831	31	295	27	2 184
Produits locatifs	—	54	—	—	54
Produits ne provenant pas du jeu	—	—	—	—	—
Produits	1 831 \$	85 \$	295 \$	27 \$	2 238 \$
Produits tirés des jeux administrés / autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini					1 827
Produits tirés des jeux avec mises					411
Produits					2 238 \$
2020	Loterie	Jeu en établissement	Jeu numérique	Jeu de bienfaisance	Total
Recettes tirées des loteries et des jeux	4 078 \$	3 871 \$	139 \$	201 \$	8 289 \$
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 298)	—	(15)	—	(2 313)
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	—	(1 599)	—	(105)	(1 704)
Produits tirés du jeu	1 780	2 272	124	96	4 272
Produits locatifs	—	72	—	—	72
Produits ne provenant pas du jeu	—	42	—	—	42
Produits	1 780 \$	2 386	124	96	4 386
Produits tirés des jeux administrés / autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini					3 671
Produits tirés des jeux avec mises					715
Produits					4 386 \$

b. Passifs contractuels

	2021	2020
Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu i)	193 \$	194 \$
Produits locatifs différés ii)	20	21
Produits différés liés aux jeux de loterie	5	5
Montant prévu au titre des lots	4	5
Autres	4	2
	226	227
Moins : la partie courante	(45)	(45)
Passifs contractuels	181 \$	182 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

18. Produits (suite)

b. Passifs contractuels (suite)

i) Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto

Ces passifs représentent la contrepartie reçue par anticipation des fournisseurs de services des regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto relativement à la quote-part future revenant à OLG des produits tirés du jeu. Aucun produit découlant de ces passifs contractuels n'a été comptabilisé pendant les fermetures temporaires.

ii) Produits locatifs différés

Les produits locatifs différés représentent la somme payée d'avance par le fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto pour l'utilisation du terrain et du bâtiment abritant le casino à Brantford (note 10 a.). Les produits locatifs différés sont comptabilisés comme produits locatifs sur la durée du contrat de location.

19. Dette à long terme

	2021	2020
Emprunt relatif au système de gestion des jeux a)	10 \$	17 \$
Emprunt relatif aux terminaux de loterie b)	53	12
Emprunt relatif à la plateforme de jeu	—	3
	63	32
Moins la partie courante	(12)	(11)
Dette à long terme	51 \$	21 \$

Le 1^{er} juin 2012, la Province de l'Ontario a modifié la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* afin que la Société soit tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministère des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

a. Emprunt relatif au système de gestion des jeux

L'emprunt relatif au système de gestion des jeux, contracté au cours de l'exercice 2017-2018, est remboursable sur cinq ans, en versements semestriels moyens de 4 millions de dollars. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) de 2,65 pour cent par année et est non garanti. Il vient à échéance le 30 septembre 2022.

b. Emprunt relatif aux terminaux de loterie

En février 2018, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 86 millions de dollars pour financer le remplacement et l'accroissement du réseau de terminaux de loterie et la mise en œuvre par la Société d'un réseau de communication optimisé. Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société a prélevé un montant de 40 millions de dollars, ce qui a porté le solde cumulatif de l'emprunt à 52 millions de dollars, intérêts compris. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, au moyen de la deuxième facilité, à la date d'achèvement du projet ou le 30 avril 2021, selon la première des deux échéances à survenir. La première facilité comporte des intérêts et commissions de 0,96 pour cent en moyenne par année et elle est non garantie. La deuxième facilité est remboursable sur cinq ans selon des versements semestriels moyens de 6 millions de dollars. La deuxième facilité porte intérêt (y compris les frais) de 1,641 pour cent par année et est non garantie.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

19. Dette à long terme (suite)

c. Convention d'emprunt avec l'OOF

Le 6 mai 2020, à la suite de la fermeture temporaire des établissements de jeu (note 3 a.), la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF aux termes de laquelle elle peut emprunter un montant pouvant atteindre 300 millions de dollars destiné au financement à court terme des charges d'exploitation et du fonds de roulement. La convention d'emprunt porte sur deux facilités. Au cours de l'exercice 2020-2021, aux termes de la première facilité, la Société avait emprunté une somme de 60 millions de dollars et, le 18 février 2021, elle a remboursé intégralement le solde de la première facilité. Au 31 mars 2021, le solde de la première facilité était de néant et le montant disponible sur la facilité d'emprunt était de 240 millions de dollars.

d. Versements au cours des cinq prochains exercices et par la suite

Les remboursements de principal relatifs à la dette à long terme qui devraient être effectués au cours des cinq prochains exercices et par la suite ont été établis approximativement, comme suit :

Aux 31 mars	Remboursements de principal
2022	12 \$
2023	13
2024	10
2025	11
2026	11
Par la suite	6
	63 \$

20. Commissions et redevances

	2021	2020
Commissions aux détaillants de loterie a)	331 \$	300 \$
Redevances aux fournisseurs de services b)	334	18
Redevances à l'exploitant c)	65	69
Autres d)	6	11
Commissions et redevances	736 \$	398 \$

a. Loterie

Les commissions versées aux détaillants de loterie sont fondées sur les produits touchés par OLG, sur les réclamations de billets ou sur la vente de billets gagnants d'un lot important.

b. Redevances aux fournisseurs de services

Les redevances aux fournisseurs de services sont constituées des redevances payées aux fournisseurs des services de jeu en établissement et de jeu de bienfaisance au cours de la période pendant laquelle les établissements de jeu et les centres de jeu de bienfaisance ont été fermés. Les redevances aux fournisseurs de services payées durant les fermetures temporaires représentaient les frais en contrepartie des services reçus et elles n'étaient pas liées aux produits tirés du jeu.

c. Redevances à l'exploitant

Les redevances à l'exploitant sont également constituées des redevances versées aux exploitants de casinos dans les complexes de villégiature (Caesars Windsor, et avant le transfert à des fournisseurs de services de jeu en établissement, Casino Niagara et Fallsview), aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance (avant la date d'entrée en vigueur des CGCSPA) et aux fournisseurs de services numériques.

d. Autres

Cette catégorie comprend principalement les redevances versées à des tiers à l'égard des centres Jouez sensé.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

21. Paiements aux partenaires

	Notes	2021	2020
Paiements au gouvernement du Canada	17	191 \$	355 \$
Paiement à l'OFNLP au titre de l'entente de partage des produits tirés du jeu	25 c.	149	152
Commissions aux administrations municipales a)		9	141
Financement lié aux courses de chevaux	25 d.	118	120
Autres b)		26	57
Paiements aux partenaires		493 \$	825 \$

a. Commissions aux administrations municipales

Les municipalités qui accueillent un établissement de jeu traditionnel touchent une commission fondée sur un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, selon la définition qui en est donnée dans les conventions de redevance aux municipalités. La Première nation des Mississaugas de l'île Scugog (Mississaugas of Scugog Island First Nation, ou « MSIFN »), à titre de collectivité d'accueil de Great Blue Heron Casino, touche un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, selon la définition qui en est donnée dans la convention de redevance. OLG continue d'acquitter les obligations aux termes des conventions après le transfert des établissements aux fournisseurs de services de jeu en établissement.

Les municipalités qui accueillent des centres de jeu de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés tirés du jeu, selon la définition qui en est donnée dans les conventions visant les centres de jeu de bienfaisance conclues avec les municipalités. OLG continue d'acquitter les obligations aux termes des conventions après la transition au nouveau modèle financier visant les services de jeu de bienfaisance.

b. Autres

Les autres paiements aux partenaires comprennent les paiements effectués aux organismes de bienfaisance et à d'autres groupes sans but lucratif ainsi que le paiement au titre de l'entente de partage des produits à MSIFN, selon la définition qui en est donnée dans l'entente de partage des produits. OLG continue d'acquitter ces obligations de paiements après la transition aux fournisseurs de services de jeu en établissement ou au nouveau modèle financier visant les services de jeu de bienfaisance.

22. Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres

	2021	2020
Charges générales et administratives a)	61 \$	77 \$
Droits liés aux GAB	—	(6)
Produits divers	(3)	(7)
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	58 \$	64 \$

a. Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives visent principalement les fournitures de bureau et les biens non durables, les honoraires juridiques et les honoraires de consultation, les règlements, la recherche et le développement, les déplacements, les télécommunications, la technologie de l'information et d'autres charges diverses.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

23. Gestion des risques et instruments financiers

a. Aperçu

Du fait de son recours à des instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La présente note résume l'exposition de la Société à chacun de ces risques, ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la Société mis en place pour évaluer et gérer ces risques.

b. Cadre de gestion des risques

La Société est dotée d'un programme officiel de gestion des risques d'entreprise qui est conforme aux exigences et aux lignes directrices en matière de gestion du risque du Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario. Ce programme permet à la Société de définir, d'évaluer et de gérer les risques qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs financiers et non financiers.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques (« CAGR »), assure une surveillance en ce qui a trait au recensement et à la gestion des risques, ainsi qu'au respect des politiques et procédures internes de gestion des risques. La fonction d'audit interne a secondé le CAGR dans son rôle de surveillance. La fonction d'audit interne effectue des vérifications régulières et ponctuelles afin d'évaluer les mesures de contrôle et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont soumis au CAGR.

Les politiques de gestion du risque financier de la Société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels elle doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la Société.

La Société, au moyen de ses politiques, de ses normes et de ses méthodes de formation et de gestion, vise à permettre aux membres du personnel, à l'échelle de l'entreprise, de comprendre les risques, d'exercer une prise de risque appropriée et à créer un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

c. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que court la Société de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Société. La Société détient des instruments financiers qui pourraient l'exposer à une concentration du risque de crédit. Ces instruments s'entendent des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs comprennent principalement le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie. Les clients et autres débiteurs doivent être réglés dans les 30 jours suivant leur comptabilisation. La Société effectue des évaluations initiales du crédit ou d'autres évaluations semblables, et maintient des réserves pour d'éventuelles pertes de crédit à l'égard des soldes des créances clients. Les débiteurs liés aux détaillants de loterie sont, par leur nature, à court terme et sont perçus par balayage des comptes bancaires, ce qui rend la probabilité de perte de crédit très faible. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière au titre des clients et autres débiteurs sont présentés déduction faite des pertes de crédit attendues, ce qui consiste en une provision spécifique relative à des expositions individuelles importantes au risque, estimée par la direction de la Société sur la base de l'évaluation de la conjoncture économique courante et des résultats passés. Les pertes de crédit attendues établies par la Société correspondent à la somme estimée de ses éventuelles pertes de crédit, bien qu'elle n'ait encore éprouvé aucune perte importante liée aux clients et autres débiteurs.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

c. Risque de crédit (suite)

Aux 31 mars 2021 et 31 mars 2020, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société était négligeable. Cette dernière est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

Somme à recevoir des fournisseurs de services

La somme à *recevoir des* fournisseurs de services représente les redevances non réglées des fournisseurs de services de jeu en établissement et de jeu de bienfaisance.

La somme à *recevoir des* fournisseurs de services de jeu en établissement se rapporte principalement au calcul et à la date de règlement des redevances aux fournisseurs de services. La somme à *recevoir des* fournisseurs de services de jeu en établissement et des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance devrait être réglée dans les 120 jours suivant la clôture de l'exercice. Toutefois, en raison de la COVID-19, certains paiements ont été reportés sur de plus longues périodes. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte liée à la somme à *recevoir des* fournisseurs de services. En vertu des COSA, chaque fournisseur de services de jeu en établissement a remis à la Société une lettre de crédit. Le montant de chaque lettre de crédit dépassait la somme à payer à la Société au 31 mars 2021.

Au 31 mars 2021, le montant brut à *recevoir des* fournisseurs de services s'élevait à 46 millions de dollars (48 millions de dollars au 31 mars 2020) et il se rapportait principalement à deux fournisseurs de services de jeu en établissement, ce qui représente 97 pour cent (95 pour cent au 31 mars 2020) du montant brut à *recevoir des* fournisseurs de services. Comme il est indiqué à la note 3 a., les activités de jeu traditionnel et de jeu de bienfaisance de la Société ont été suspendues pendant la majeure partie de l'exercice 2020-2021. La Société surveille le contexte économique et prend des mesures pour limiter cette exposition.

Au 31 mars 2021, la Société disposait d'une provision pour pertes de crédit attendues de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 mars 2020). La Société est d'avis que la provision pour pertes de crédit attendues est suffisante pour refléter le risque de crédit connexe.

Créances liées aux contrats de location-financement

Les créances liées aux contrats de location-financement représentent les paiements devant être reçus sur la durée des contrats de location.

Au 31 mars 2021, le montant brut des créances liées aux contrats de location-financement s'établissait à 164 millions de dollars et était à recevoir de deux fournisseurs de services de jeu en établissement. Depuis ses débuts, la Société n'a subi aucune perte au titre de paiements exigibles découlant de créances liées aux contrats de location-financement.

Au 31 mars 2021, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société s'élevait à 4 millions de dollars (néant au 31 mars 2020). Cette dernière est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

Le montant brut à recevoir des fournisseurs de services de jeu en établissement représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit des fournisseurs de services de jeu en établissement et de jeu de bienfaisance.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

d. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. En matière de gestion des liquidités, la Société s'assure, dans la mesure du possible, de disposer de suffisamment de liquidités au moment où ses obligations viennent à échéance, que ce soit dans des conditions de marché normales ou de contrainte.

La Société gère son exposition au risque de liquidité en examinant périodiquement son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en surveillant constamment ses prévisions en matière de besoins de liquidités futurs.

Comme il est indiqué à la note 3 a., les établissements de jeu traditionnel et de jeu de bienfaisance de la Société ont été fermés pendant la majeure partie de l'exercice 2020-2021, ce qui a eu un impact négatif sur les produits et les flux de trésorerie de la Société. La Société continue de gérer sa liquidité au moyen d'une gestion des coûts et des fournisseurs, ainsi que par la prévision et l'évaluation continues des besoins en liquidités.

De plus, la Société a un montant disponible sur la facilité de crédit de 240 millions de dollars (note 19.).

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers se résument ainsi :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
2021						
Fournisseurs et autres créditeurs	336 \$	336 \$	336 \$	– \$	– \$	– \$
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	75	75	75	–	–	–
Somme à payer au gouvernement du Canada	18	18	18	–	–	–
Dette à long terme	63	68	13	15	34	6
Obligations locatives	423	553	30	31	91	401
	915 \$	1 050 \$	472 \$	46 \$	125 \$	407 \$

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
2020						
Fournisseurs et autres créditeurs	317 \$	317 \$	317 \$	– \$	– \$	– \$
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	103	103	103	–	–	–
Somme à payer au gouvernement du Canada	30	30	30	–	–	–
Dette à long terme	32	34	12	10	12	–
Obligations locatives	285	384	23	23	70	268
	767 \$	868 \$	485 \$	33 \$	82 \$	268

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

e. Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt et les autres risques de marché.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La Société détient des actifs financiers et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme.

Au 31 mars 2021, la dette à long terme se composait de deux conventions d'emprunt conclues avec l'OOF. Chaque prêt est assujéti à un taux d'intérêt établi au moment où le prêt est consenti; il est assorti d'un taux fixe pour la durée du prêt. Les conventions d'emprunt sont assorties d'un taux d'intérêt fixe pour toute leur durée.

Au 31 mars 2021, la trésorerie de la Société totalisait 443 millions de dollars (160 millions de dollars au 31 mars 2020). L'incidence de la variation des taux d'intérêt n'est pas notable et, par conséquent, aucune analyse de la sensibilité de la Société à l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur son résultat net n'a été menée.

ii) Autre risque de marché

La Société vend des produits de loterie sportive. Elle gère le risque lié à ces produits :

- en déterminant, peu de temps avant un événement donné, les cotes de cet événement,
- en établissant des seuils de responsabilité pour chaque sport,
- en mettant en œuvre des politiques de vente au détail établissant le montant maximal des mises quotidiennes d'un client ou d'un groupe de clients,
- en rendant publics, à l'adresse OLG.ca, des conditions de jeu et des énoncés sur les structures des lots,
- en limitant le montant total de lots qui peut être remporté pour chacun de ses produits de loterie sportive, et
- en cessant en tout temps la vente de l'un ou l'autre de ses jeux si le risque lié à la responsabilité devient préoccupant.

f. Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des liquidités soumises à des restrictions ainsi que des clients et autres débiteurs avoisine la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location avoisine également leur juste valeur compte tenu de la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues. La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs, de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services et de la partie courante de la somme à payer au gouvernement du Canada avoisine leur juste valeur soit en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers soit parce qu'ils sont payables à vue.

La juste valeur de la dette à long terme de la Société ne peut être calculée, puisqu'elle a été contractée auprès d'une partie liée et qu'il n'existe pas de marché observable pour la dette à long terme de la Société. Les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

f. Évaluation de la juste valeur (suite)

Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et regroupés sous les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, selon le degré d'observabilité des données servant au calcul de cette dernière. La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 1** reflètent les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 2** utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (par exemple des prix) ou indirectement (par exemple des données dérivées de prix).

Les évaluations à la juste valeur de **niveau 3** reposent sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (par exemple des données non observables).

Le contrat de location relatif à la propriété de Brantford (note 10 b.) prévoit que la Société rachète, à l'échéance ou à la résiliation du contrat de location, la propriété à la juste valeur de marché à la date du rachat. L'évaluation de cette option fait intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables) pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir d'informations de marché pertinentes et d'informations sur les instruments financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important. Par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

24. Avantages du personnel

a. Régimes à cotisations définies

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature (Caesars Windsor et, avant leur transition à des fournisseurs de services de jeu en établissement, Casino Niagara et Fallsview), ont ou avaient établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des membres de leur personnel. La charge de retraite des régimes à cotisations définies des casinos dans les complexes de villégiature pour l'exercice 2020-2021 s'est chiffrée à 2 millions de dollars (10 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020).

b. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des prestations de retraite à tous les membres de son personnel permanent et aux membres non permanents qui choisissent de participer au régime par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF »). Les taux des cotisations sont fixés par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, selon laquelle les cotisations de la Société doivent être égales aux cotisations normales des membres du personnel. Les cotisations annuelles de la Société sont comptabilisées en charges dans les états consolidés du résultat global. La cotisation de la Société et sa charge de retraite pour l'exercice 2020-2021 ont totalisé 11 millions de dollars (11 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

24. Avantages du personnel (suite)

c. Autres avantages à long terme

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « Loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations, et elle administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. Les passifs de la CSPAAT relatifs aux employeurs autoassurés figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 mars 2021, les charges à payer relativement à la CSPAAT s'élevaient à 14 millions de dollars (15 millions de dollars au 31 mars 2020), dont une tranche de 12 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 mars 2020) était comprise dans le passif non courant lié aux avantages du personnel et une autre, de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 mars 2020), était comprise dans les fournisseurs et autres créditeurs (note 11). Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature sont des employeurs mentionnés à l'annexe 1 de la Loi, et ils ne sont pas assujettis aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs autoassurés. Falls Management Group L.P., à titre d'exploitant de Casino Niagara et de Fallsview, était également un des employeurs mentionnés à l'annexe 1, conformément à la Loi, jusqu'aux 11 juin 2019.

25. Engagements

	TVH sur les engagements locatifs a)	Fournisseurs b)	Total
2022	9 \$	78 \$	87 \$
2023	16	9	25
2024	15	9	24
2025	8	7	15
2026	7	6	13
	55	109	164
Par la suite	84	97	181
	139 \$	206 \$	345 \$

a. TVH sur les engagements de location

La Société et Caesars Windsor ont conclu plusieurs ententes portant sur la location d'immobilisations corporelles auprès de la filiale de la Société. La TVH non remboursable et la surtaxe imputée aux actifs liés au jeu à payer au gouvernement du Canada, comme cela est décrit à la note 17 b., relativement aux paiements futurs au titre de la location s'établissent approximativement, comme il est indiqué ci-dessus.

b. Fournisseurs

Au 31 mars 2021, la Société s'était engagée, aux termes de contrats visant l'entretien de matériel informatique, les services publics, les activités de jeu, les coûts d'impression et l'acquisition d'actifs, à effectuer des paiements futurs. Ces paiements futurs s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

(en millions de dollars canadiens)

25. Engagements (suite)

c. Ontario First Nations (2008) Limited Partnership

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société, l'Ontario First Nations Limited Partnership et l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership ont conclu l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes des jeux). Aux termes de l'Entente de partage des recettes des jeux et d'un décret, il a été ordonné à la Société de verser à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership (« OFNLP »), à compter de l'exercice 2011-2012 et pour chacun des exercices compris dans la période restante au contrat de 20 ans, douze paiements mensuels s'élevant au total à un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tel qu'ils sont définis conformément à l'Entente de partage des recettes des jeux (le « paiement à l'OFNLP au titre de l'Entente de partage des recettes des jeux »). Au cours de l'exercice 2020-2021, la somme de 149 millions de dollars a été passée en charges (152 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020) en tant que paiement mensuel à l'OFNLP au titre du partage des produits, dans le cadre de cette entente.

d. Entente de financement relative aux courses de chevaux

Le 1^{er} avril 2019, la Société a commencé à financer directement le secteur des courses de chevaux en Ontario conformément aux dispositions d'un nouvel accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé, ce qui fournit au secteur jusqu'à 117 millions de dollars par année pendant 19 ans. Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser 3 millions de dollars par année dans le cadre du soutien financier transitoire triennal visant les bourses et les charges d'exploitation des hippodromes offrant des courses de niveau Grassroots et Signature. En soutien à la relance après pandémie, le financement transitoire d'une durée de trois ans a été modifié pour se poursuivre jusqu'à la fin de la première période de l'accord, soit l'exercice 2025-2026.

La Société fournit également au secteur des courses de chevaux en Ontario des conseils et du soutien dans des domaines comme le jeu responsable, le marketing et la gestion du rendement.

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé a été modifié en raison de la pandémie de COVID-19, laquelle a entraîné la suspension des courses de chevaux en direct en Ontario. La modification prévoit la réaffectation du financement prévu pendant les fermetures temporaires afin de couvrir certains coûts liés aux soins et à l'entraînement des chevaux de course.

26. Éventualités

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités, notamment en ce qui a trait à l'interprétation de ses contrats. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites et ces éventualités n'auront pas d'incidence importante sur ses états consolidés du résultat global, et que les sorties de ressources éventuelles ne peuvent être déterminées. Des estimations, le cas échéant, ont été prises en compte dans les états consolidés de la situation financière (note 12). Toutefois, s'il y a lieu, des montants supplémentaires à titre de règlements relatifs à ces éventualités seront passés en charges dans les états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle chaque règlement aura lieu.



olg.ca

SAULT STE. MARIE

70, promenade Foster, bureau 800
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2
705-946-6464

TORONTO

4120, rue Yonge, bureau 500
Toronto (Ontario) M2P 2B8
416-224-1772



Une entreprise opérationnelle de la Province de l'Ontario

Centre de soutien OLG – Questions des clients

1-800-387-0098

La ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique

1-888-230-3505

ISSN 1499 4895

This Report is also published in English as Ontario Lottery and Gaming Corporation 2020–21 Annual Report and is available by calling 1-800-387-0098.